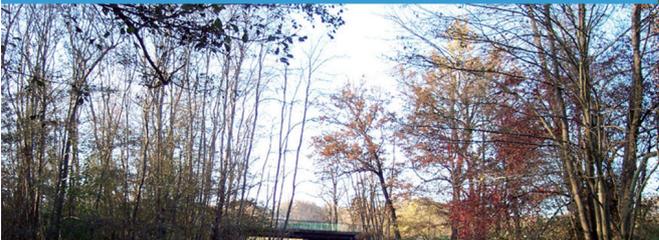




Sainte Agathe la Bouteresse

Notre village
son avenir
industriel
et touristique !



Janvier
2018



BULLETIN
MUNICIPAL



ARTISAN BOULANGER PÂTISSIER DEPUIS 1989

PÂTISSERIE
Le Rond
BOULANGERIE PAIN

36, avenue de la Zone Industrielle
42130 **STE AGATHE LA BOUTERESSE**
Tél. 04 77 24 08 64

FOREZ
DISTRIBUTION
BAZAR PONS

1547 avenue des Bourgs
42130 STE AGATHE LA BOUTERESSE

ARTICLES DE FÊTES
RÉCOMPENSES SPORTIVES
Vente en ligne - Visitez nos sites

france-medailles.com
france-kermesses.com

Aménageons-ensemble...

Jérôme Portier
Aménagements intérieur,
extérieur et ramonage

234 avenue du champ de Foire
42130 Ste Agathe La Bouteresse

06 41 77 18 39 / 09 84 17 29 33
jerome.portier@sfr.fr

PALLANCHE
CONSTRUCTIONS
www.pallanche.com

SARL LABOURÉ
Charpente - Couverture - Menuiserie - Isolation

Sainte-Agathe-la-Bouteresse
Tél. 04 77 97 52 45 - 06 85 67 36 62
etslaboure@gmail.com

En 2018, une nouvelle offre de services :
> diagnostic énergétique
> diagnostic immobilier pour vente et location

JSP

PLÂTRERIE PEINTURE
DÉCORATION
SOLS SOUPLES

JÉRÉMY SOUCHON
42130 STE AGATHE LA BOUTERESSE
06 33 23 62 88
jeje.souchon@gmail.com

Luxel

Énergéticien photovoltaïque

LUXEL a le plaisir de vous annoncer la mise en service de la centrale photovoltaïque de Sainte-Agathe-la-Bouteresse qui contribue à la production d'énergie renouvelable sur le territoire de l'agglomération Loire Forez. Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous!

www.luxel.fr

❖ *Le mot du Maire*



L'année 2017 s'est achevée avec son lot de réalisations, et 2018 s'amorce sur des actions en cours et de nombreux projets. Cette nouvelle année conforte nos ambitions de construire sereinement le développement de notre village.

Dans cet objectif, et afin de construire notre avenir, il est primordial de concentrer notre attention tant sur les enfants en particulier, que sur les jeunes d'une manière générale. Pour autant, nous ne devons pas oublier nos aînés qui sont notamment les garants de la mémoire de notre commune.

C'est ainsi que chaque génération a pu s'approprier notre nouveau territoire dont la construction a marqué l'année 2017, et trouver son bien-être grâce à cette évolution qui intègre de nouvelles compétences, et aboutira à une mutation favorable à l'avenir de tous.

A l'école, nous avons opté dès la rentrée de septembre pour la semaine de 4 jours, en concertation avec les parents et l'équipe enseignante, dans l'optique de contribuer à l'épanouissement de l'enfant. Cette nouvelle organisation étant source d'économie de moyens,

des investissements dans l'équipement informatique des classes ont ainsi pu être réalisés.

Dans la poursuite de nos actions, la rue de Champbayard a retrouvé un revêtement en parfaite conformité ; une action qui s'achèvera par des travaux sur le réseau des eaux pluviales dans le courant de l'année 2019.

Mais l'année 2017 a également été l'aboutissement d'un projet de grande envergure, contribuant à la réhabilitation du site de l'ancienne décharge : la mise en service d'un champ d'énergie solaire. La réussite de cette opération me fait dire aujourd'hui que d'un pépin nous en avons fait une pépite ! Et notre commune constitue désormais une vitrine positive pour l'entreprise Luxel (à l'instar de la commune de Saint-Cyprien).

Concernant l'année 2018, nos investissements seront essentiellement

travailler en étroite collaboration avec les communes voisines afin de réunir nos moyens, et multiplier nos énergies pour valoriser l'attractivité de notre territoire. A ce titre, il est nécessaire d'affirmer la place de centralité conférée par sa position dans l'axe Lyon - Clermont à la ville de Boën, principale agglomération du secteur nord de notre nouveau territoire, en vue de combiner nos efforts pour un développement économique et touristique.

Cette coopération se concrétise actuellement par l'étude de la nouvelle station d'épuration intercommunale, avec l'objectif d'aboutir en 2019. A terme, nos lagunes seront supprimées, et notre commune raccordée par pompes à la future station de Boën.

Je souhaite profiter de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui m'entourent. Je remercie vivement les élus qui travaillent au quotidien pour notre commune, et les associations dont les membres œuvrent avec beaucoup de générosité à l'animation de la vie locale.

Parce que je crois au potentiel de notre village, à ses valeurs autant qu'à l'esprit d'entreprendre qui l'anime, j'encourage et je félicite chaque initiative, chaque engagement destiné à contribuer à construire notre village de demain.

J'ai également une pensée sincère pour celles et ceux touchés par la maladie ou qui ont perdu un être cher : que la solitude ne devienne pas leur lot quotidien, et que la solidarité ne soit pas qu'une promesse.

Du fond du cœur, je vous adresse mes vœux sincères de bonne santé, de joie, ainsi que de réussite.

Votre Maire,
Pierre DREVET

”
L'équipe chargée de la conception du bulletin municipal a œuvré pour cette nouvelle édition, dans laquelle vous pourrez puiser de nombreuses informations, et où vous retrouverez les principaux événements intervenus au cours de l'année écoulée.

basés sur la concrétisation des opérations d'extension et de réorganisation du bâtiment mairie / école, avec création d'une nouvelle cantine ainsi que d'une nouvelle salle pouvant accueillir les conseils et les cérémonies (mariages).

Et si nous restons fidèles à nos intentions de défendre les intérêts de notre commune et de ses habitants, nous n'en gardons pas moins la volonté de

Publication : Pierre DREVET
Directeur de la publication et de la rédaction : Pierre DREVET

Rédaction :
Nicole Pardon, Christelle Fernandes, Isabelle Sirieix, Marie-Claire Collongeon, Claudine Didier, Marie-Odile Charles

Régie Publicitaire :
Groupe Média Plus Communication
Z.I. Secteur C7
Allée des Informaticiens

B.P. 75 - 06709 St-Laurent du Var Cedex 2
Tél. : 04 92 271 389 - Fax : 04 92 273 214
Site Web : www.mediaplus.com.fr
E-Mail : pao@mediaplus.com.fr

Photos :
Marie-Odile Charles, Maurice Chassain, Roland Court

Impression : Imprimerie spéciale de la société Groupe Média Plus Communication

Maquettiste : Catherine Brauer
Dépôt légal : 2018



**FLASHEZ-MOI
TOUT
STE AGATHE LA
BOUTERESSE
SUR VOTRE MOBILE**



travaux 2017



Maisons neuves

Notre village reste attractif puisque sur notre commune, en 2017, neuf maisons nouvelles sont en construction. Notre village reste dynamique et ces nouvelles familles sont les bienvenues parmi nous.



Aménagement du parking

Vous avez dû vous apercevoir de changements notables du côté de l'Avenue de la Zone Industrielle. En effet, du rond point jusqu'au carrefour de l'Avenue du Champ de Foire, la réfection du goudron de la rue a été effectuée, les travaux d'assainissement de cette partie de voie sont terminés.

De plus, vers le rond-point, 17 places de parking ont été créées pour favoriser le covoiturage.



Lumières extérieures

Il a été installé un lampadaire au jeu de boule de la petite salle pour des parties de pétanques estivales.



Matériel salle des fêtes

Concernant la salle des fêtes de la Bouteresse, de nouveaux matériels ont été commandés et livrés en octobre : une nouvelle cuisinière flambant neuve, un réfrigérateur ainsi qu'un micro-ondes viennent remplacer un matériel qui avait bien vécu !

Un micro-ondes sera également installé à la salle des fêtes du bourg.



Nouveau TBI à l'école

A l'école dans la classe de Madame Catherine ROLLAND, qui enseigne aux CM1-CM2, un TBI a été remplacé. C'est un tableau interactif, style tablette géante, qui permet à l'enseignante et aux élèves de rechercher d'autres informations que les supports traditionnels en passant par les nouvelles technologies comme Internet entre autres.



Travaux à l'école

Une nouvelle entrée a été créée à l'arrière de l'école, en vue de l'agrandissement futur côté mairie. Un mur ainsi qu'un nouveau portail et portillon ont été installés pour la rentrée de septembre 2017. Des travaux ont été exécutés par les employés communaux sous la responsabilité de l'adjoint en charge de l'urbanisme. Le portail et le portillon en fer forgé ont été fabriqués par une entreprise installée sur la commune.

Pour la sécurité des élèves et des membres de l'école, un visiophone a été installé afin d'en contrôler et d'en limiter l'accès.

Pour compléter ces travaux, les places de parking devant la nouvelle entrée de l'école, ont été matérialisées par les employés communaux au cours de l'été.



Le projet d'extension de la cantine et de la création de la nouvelle salle de conseil (en raison de l'accessibilité des personnes PMR) suit son cours et devrait arriver à son terme en 2018 avec toutes les difficultés administratives (notamment les subventions) qui ont jalonné ce parcours. La réalisation des travaux devrait commencer courant 2018.

D'ores et déjà une étude des sols a eu lieu conformément à la législation des lieux publics.



Travaux de voiries à Chambayard

Parmi les autres travaux effectués au cours de l'année 2017, à noter que :

- La place de la Bouteresse a été goudronnée en partie, cette dernière étant en très mauvais état.
- La réfection de la route de Chambayard a été effectuée en totalité (de la Ferme Gérifaud au centre de la Bouteresse). Les accotements ont été remis en terre végétale pour favoriser l'entretien mécanique des bordures depuis la disparition au 1er Janvier dernier de l'utilisation du glyphosate (loi sur environnement / phytosanitaire). Voir bulletin précédent.

Depuis notre rapprochement avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez, et à partir du 1er Janvier 2018, cette nouvelle communauté élargie (88 communes) prendra les compétences voirie, éclairage public, et assainissement.



Volets salle des fêtes

A la suite des travaux entrepris depuis l'année dernière pour l'amélioration de notre salle des fêtes, la salle des fêtes du bourg a reçu sa touche finale avec la pose de volets roulants électriques pour une meilleure isolation et la peinture de la façade. Il est à noter que tous ces travaux embellissent le cadre de vie des Saint-Agathois.

Un tableau d'affichage a été installé pour permettre aux associations notamment de faire connaître aux Saint-Agathois les événements culturels ou festifs sur la commune.





Qu'est ce que l'énergie solaire ?

L'énergie solaire est une source d'énergie qui dépend du soleil. Cette énergie permet de fabriquer de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques ou des centrales solaires thermiques, grâce à la lumière du soleil captée par des panneaux solaires.

Le soleil, bien que distant de plus de 150 millions de kilomètres de nous, demeure notre plus grande source d'énergie même si elle est intermittente.

C'est une énergie propre qui n'émet aucun gaz à effet de serre et sa matière première, le soleil, est disponible partout dans le monde, gratuite et inépuisable.

Comment fonctionne une installation solaire ?

3 éléments sont nécessaires à une installation photovoltaïque : des panneaux solaires, un onduleur et un compteur.

Ces trois éléments permettent de récupérer l'énergie transmise par le soleil, de la transformer en électricité puis de la distribuer à l'ensemble des clients connectés au réseau.

- intégrés au toit, les panneaux solaires convertissent directement la lumière en courant électrique continu
- l'onduleur permet ensuite de transformer l'électricité obtenue en courant alternatif compatible avec le réseau
- le compteur mesure la quantité de courant injectée dans le réseau.

Centrale photovoltaïque

Une centrale photovoltaïque est un moyen de production d'électricité industriel qui permet de produire de l'électricité grâce à la lumière du soleil.

1. Le captage des rayons

Les panneaux solaires installés en rangées et reliés entre eux captent la lumière du soleil.

2. La production d'électricité

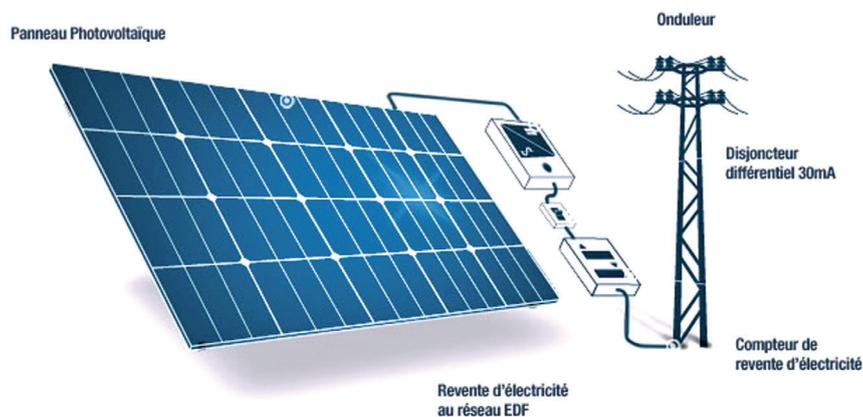
Sous l'effet de la lumière, le silicium, un matériau conducteur contenu dans chaque cellule, libère des électrons pour créer un courant électrique continu.

3. La transformation du courant

Un onduleur transforme ce courant en courant alternatif pour qu'il puisse être plus facilement transporté dans les lignes à moyenne tension du réseau.

4. L'utilisation de l'électricité

L'électricité est consommée par les appareils électriques. Si l'installation n'est pas raccordée au réseau (site isolé), elle peut être stockée dans des batteries. Sinon, tout ou partie de la production peut être réinjectée dans le réseau, EDF ayant obligation de rachat de cette électricité. Lorsque la production photovoltaïque est insuffisante, le réseau fournit l'électricité nécessaire.





Evolution du chantier de la centrale photovoltaïque

Sainte-Agathe-la-Bouteresse

Terrassement du 29/11 au 21/12/16

↳ 40 000 m de mouvements de terres pour la création des plateformes



Sécurisation du site du 30/01 au 05/02/17

↳ Pose du portail et de 1350 m de clôtures



↳ Dégâts causés par la tempête de mars 2017



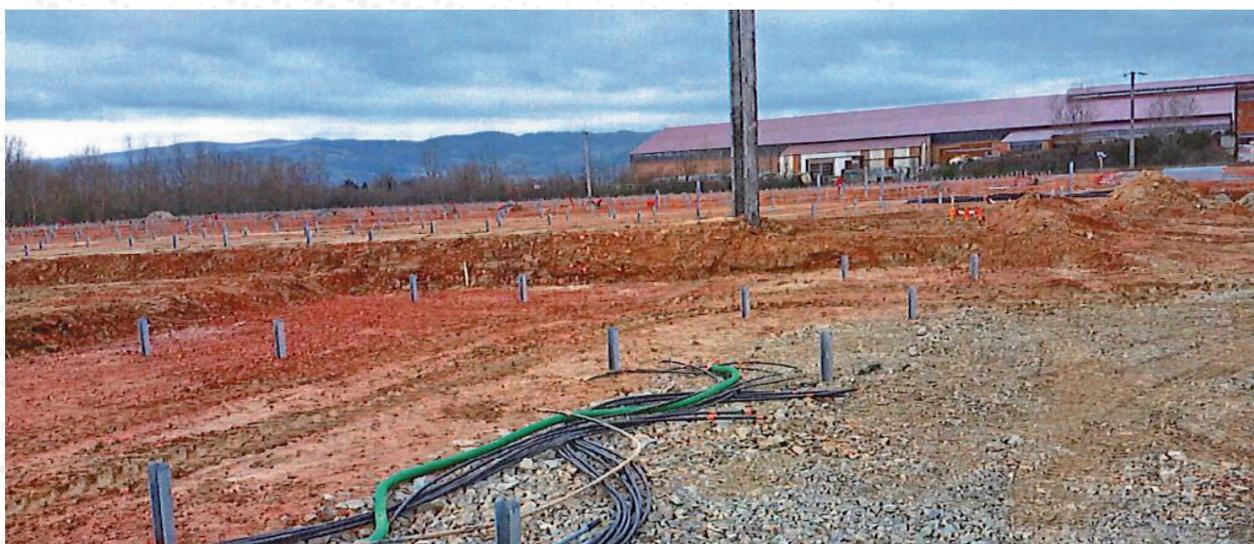
Construction de janvier à juillet 2017



↳ Création des pistes et fondations des postes techniques de transformation/ livraison en février 2017



↳ Pose des 5500 pieux du 15/02 au 20/03/2017



↳ Mise en place de 5 postes de transformation avec 10 onduleurs de 680 kW Schneider Electric, et un poste de livraison.

Le poste de livraison permet d'injecter la production électrique sur le réseau de distribution public haute tension Enedis (en 20 000 Volts).





► Pose des structures (693 tables) du 20/03 au 30/06/2017



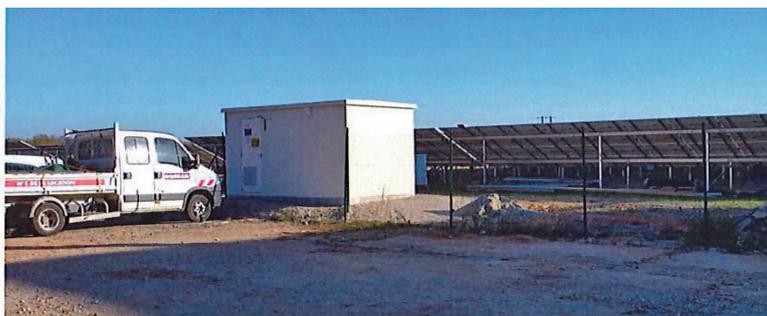
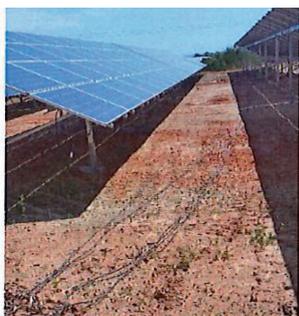
► Pose de 2500 lests sur la zone déchetterie du 01/04 au 30/06/2017



↳ Pose des 30 000 modules Solarworld de 265 Wc du 03/04 au 30/06 /2017



↳ Câblage des 146 km de câbles du 7 au 31/07/2017



Mise en service le 27/10/17



LUXEL • Bâtiment Latitude Sud • 770 avenue Alfred Sauvy • 34 470 Péro Is
Tél : +33 (0) 467 649 649 • Fax : +33 (0) 467 732 430 • www.luxel.fr • contact@luxel.fr

Il faut rappeler que l'investissement total est de 8 millions d'euros.

La production équivaut à la consommation annuelle de 17 000 habitants hors chauffage électrique.

Le chantier a débuté en novembre 2016 et la mise en service a eu lieu le 27 octobre 2017.

L'IFER est une taxe versée par Luxel qui va à Loire Forez Agglomération : 27.000 € par an sur 30 ans.

Le Département va recevoir la même somme sur la même durée.

La Commune de Sainte Agathe va recevoir la somme de 15.000 € par an selon un bail de 25 ans, reconductible par tacite reconduction.

❖ TRAVAUX LUXEL EN CHIFFRES

- 9 mois de chantier
- Un terrassement nivellement gigantesque
- 7 méga watts injectés
- 9,6 ha de terrain d'assiette
- 30.200 panneaux photovoltaïques de 265 watt crête fabrication Solarword (fabrication allemande)
- 4,5 ha de surface couverte
- 1 poste de livraison
- 5 postes onduleurs et transformations (fabrication Schneider électrique : franco/espagnol)
- Injection du courant en 20.000 volts sur le réseau Enedis (vente totale sur le réseau), injection au poste source de Montverdun
- 4.000 mètres de clôtures
- 850 mètres linéaires de voirie.

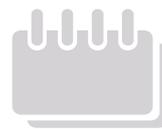
❖ LES FINALITES A ATTEINDRE

- Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020
- Favoriser l'adaptation du territoire aux changements climatiques
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air
- Réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air
- Réduire de 20 % les consommations énergétiques d'ici à 2020
- Porter la production d'énergies renouvelables à 45 % de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020.

❖ Fromager

Vous avez dû remarquer qu'à côté du rond point à la sortie de Sainte Agathe la Bouteresse, en direction de Boën, un fromager s'est installé les samedis matin sur le parking du covoiturage. Ce petit commerce itinérant propose de très bons produits.





❖ Chiens dangereux : Descriptions, interdictions et obligations

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories. L'acquisition de chiens de 1^{re} catégorie est interdite. Certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien de première catégorie. Avant toute future acquisition, le futur propriétaire du chien doit suivre une formation. Une fois acquis, le chien doit subir une évaluation comportementale. Ensuite, le propriétaire doit faire une demande de permis de détention. À l'extérieur, votre chien doit avoir une laisse et une muselière.

Chiens d'attaque (1^{re} catégorie)

Il s'agit des chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF).

Leurs caractéristiques morphologiques peuvent être assimilées aux races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls) ;
- Mastiff (chiens dits boerbulls) ;
- ou Tosa.

L'acquisition, la vente ou le don de chiens de 1^{re} catégorie est interdite.

Chiens de garde et de défense (2nde catégorie)

Il s'agit des races :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier ;
- Rottweiler ;
- Tosa ;
- et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

A savoir, le chien de race Staffordshire bull terrier ne fait pas partie des chiens pouvant être dangereux.

Personnes exclues

- Les personnes suivantes sont dans l'interdiction de détenir un chien de 1^{re} ou 2nde catégorie
- mineurs ;

- majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge) ;
- personnes condamnées pour crime ou délit et inscrites au bulletin n°2 ;
- personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour personnes ou les animaux domestiques.

Formation du maître

Une personne voulant avoir un chien pouvant être dangereux doit suivre une formation pour obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation est nécessaire pour demander un permis de détention.

Contenu de la formation

La formation d'une journée de 7 heures porte sur l'éducation, le comportement des chiens et la prévention des accidents.

La partie théorique concerne :

- la connaissance des chiens ;
- la relation entre le maître et son chien ;
- les comportements agressifs et leur prévention.

A savoir : il n'est pas nécessaire que le chien soit présent pendant la formation.

Formateur agréé

Une liste des formateurs agréés dans le département avec leurs coordonnées professionnelles est mise à la disposition du public dans les mairies et préfectures.

Attestation d'aptitude

À la fin de la formation, le propriétaire du chien reçoit l'attestation d'aptitude. Un autre exemplaire est envoyé à la préfecture.

A savoir : l'attestation d'aptitude est rattachée à la personne, et non au chien.

Coût

Les frais de formation sont à la charge du propriétaire du chien.

Evaluation comportementale du chien

Chiens concernés

Les chiens de plus de 8 mois et de moins de 12 mois doivent faire l'objet d'une évaluation comportementale.

Consultation vétérinaire

L'évaluation est faite par un vétérinaire qui apprécie le niveau de dangerosité du chien :

- **niveau 1** : pas de risque particulier ;
- **niveau 2** : risque de dangerosité faible pour certaines personnes ou dans certaines situations ;
- **niveau 3** : dangerosité critique pour certaines personnes ou dans certaines situations ;
- **niveau 4** : dangerosité élevée pour certaines personnes ou dans certaines situations.

Les conclusions du vétérinaire sont communiquées au maire de la commune où réside le propriétaire du chien ainsi qu'au propriétaire du chien.

A noter : il est possible de trouver la liste des vétérinaires agréés pour effectuer l'évaluation comportementale des chiens sur le site des préfectures .

Renouvellement

L'évaluation comportementale doit être renouvelée.

Validité de l'évaluation :

- > **Niveau 2** tous les trois ans
- > **Niveau 3** tous les deux ans
- > **Niveau 4** tous les ans

Coût

Les frais sont à la charge du propriétaire du chien.

Stérilisation

La stérilisation des chiens de 1^{re} catégorie est obligatoire. Cette obligation ne s'applique pas aux chiens de 2^{de} catégorie.

Permis de détention

Délivrance du permis de détention

Le permis est délivré par arrêté municipal (ou arrêté préfectoral à Paris).

Le titulaire du permis doit le retirer en mairie (en préfecture à Paris) muni de l'original du passeport européen pour animal de compagnie de son chien. Attention ! aucun permis de détention n'est délivré sans la présentation de ce passeport.

Le maire peut refuser la délivrance du permis, si les résultats de l'évaluation comportementale du chien le justifient. Le refus est adressé au propriétaire et doit être motivé.

Durée de validité

Le permis de détention n'a pas de durée de validité.

Cependant, le propriétaire du chien doit en permanence vérifier qu'il remplit les conditions pour le détenir (par exemple, vaccin contre la rage valide). Sinon, le permis est retiré.

En cas de déménagement

En cas de changement de commune de résidence, le propriétaire du chien doit présenter son permis de détention à la mairie de son nouveau domicile.

Coût

Le permis de détention est gratuit.

Sanctions

Le défaut de présentation par le propriétaire, à la demande des forces de l'ordre, du permis de détention ou de tout autre justificatif est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

La personne qui détient à titre provisoire un chien de 1^{re} ou 2^e catégorie, et à la demande de son propriétaire, n'a pas à être titulaire elle-même d'un permis de détention (par exemple, concubin, pacsé, époux, enfant ou voisin). Toutefois, elle doit être en capacité de présenter l'original ou une copie du permis de détention du propriétaire du chien, à toute réquisition des forces de l'ordre.

L'absence de permis pour la détention pouvant être dangereux est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €. Dans ce cas, le maire (ou la préfecture à Paris) met en demeure le propriétaire. Il a un mois pour régulariser la situation. À défaut de régularisation, le chien peut être placé en fourrière et euthanasié ou confisqué.

Par ailleurs, le propriétaire risque jusqu'à 3 mois de prison et 3 750 € d'amende et l'interdiction de détenir un animal (définitivement ou temporairement).

Détention dans un logement privé

La détention des chiens d'attaque peut être interdite dans les logements par les règlements de copropriété ou les contrats de location.

Par ailleurs, tout bailleur ou un copropriétaire peut saisir le maire ou, à Paris, le Préfet de police, en cas de dangerosité d'un chien résidant dans un de ses logements. Le maire ou, à Paris, le Préfet de police peut :

- vous imposer certaines mesures (comme faire passer une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire choisi sur une liste demander le placement de l'animal en fourrière départementale),
- demander le placement de l'animal en fourrière,
- et, si besoin, faire procéder à son euthanasie.

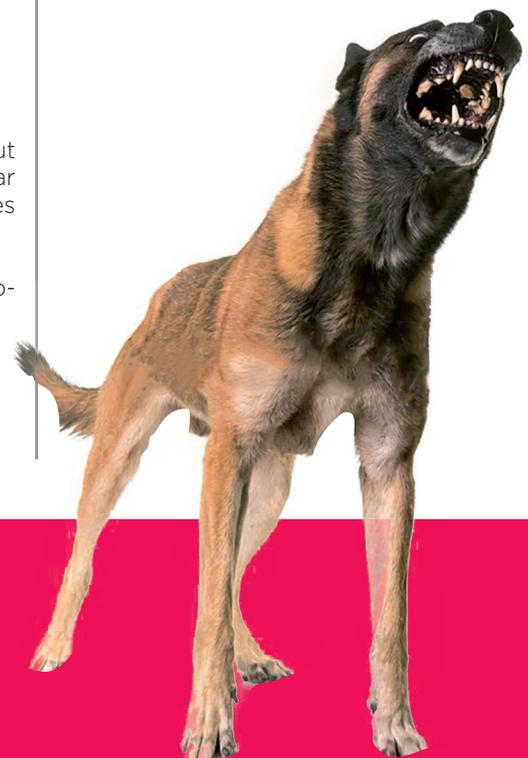
Toutes ces mesures sont à vos frais. Circulation

Chiens de 1^{ère} Catégorie

Seuls accès possible la voie publique avec muselière et laisse (accès interdit dans tous les lieux publics, transports en commun, stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs). Importation ou introduction en France interdite.

Chiens de 2^{ème} catégorie

Accès autorisé dans les lieux publics, transports en commun, dans les parties communes des immeubles collectifs avec tenue en laisse et muselière. Importation ou introduction en France autorisées.



ATTENTION à la DIVAGATION des CHIENS !!!

Pour la sécurité de tous, les chiens seuls et errants seront systématiquement ramassés par le service de la fourrière. Les frais pour pouvoir récupérer son animal seront exclusivement réglés par le propriétaire du chien.



Horaires d'ouverture de la mairie au public



- Lundi : de 8h30 à 11h30
- Mardi : de 8h30 à 18h
- Mercredi : de 8h30 à 11h30
- Vendredi : de 8h30 à 11h30 / de 14h à 16h30

Tél. **04.77.97.41.93** Fax **04.77.97.56.21**

Email de la mairie : mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Site internet de la Commune : www.sainteagathelabouteresse.com

Rappels Constructions et Travaux

❖ Faire une déclaration préalable en mairie pour :

- construction d'une superficie inférieure à 20 m² non attenante à des bâtiments existants, sinon inférieure à 40 m² si attenant, et en zone urbaine
- modification ou ravalement de façade et réfection de toiture si périmètre Bâtiments de France
- construction d'une piscine non couverte,
- réalisation d'une clôture ou murette,
- réalisation d'une véranda,
- pose panneaux photovoltaïques

❖ Demander un permis de construire en mairie pour :

- construction d'un bâtiment d'une superficie supérieure à 20 m² non attenant à une maison existante

❖ Demander une autorisation de voirie en mairie pour toutes occupations du domaine public :

- ouverture de tranchée,
- pose d'échafaudages,
- stationnement de véhicule pour déménagement ou travaux.

Fourrière Animale

❖ Pays d'Astrée

M. DAVIM Stéphane, Domaine des Mûriers
Route de Chartre - 42130 St-Etienne le Molard
Tel : 04 77 97 47 52 / Port : 06 60 15 96 23

Les chiens et chats errants seront capturés par la fourrière à la demande de la commune.

Les propriétaires auront à leur charge des frais complémentaires (frais de dossiers et de recherche de propriétaire, frais de garde par jour, frais d'identification, capture d'animaux, prise en charge de l'animal, frais kilométriques pour le déplacement).

Tarifs Communaux 2018

* Concessions cimetière :

- cinquantenaires.....100 € le m²
- perpétuelles 240 €

* Columbarium :

- pour 15 ans460 €
- pour 30 ans660 €

Location de salles :

* E. R. A.

- personnes et sociétés de la commune 200 €
- personnes et sociétés extérieures à la commune 358 €
- associations communales20 €
- chauffage du 1^{er} octobre au 1^{er} mai.....50 €
- forfait nettoyage en cas de salle rendue non propre.....100 €

* Salle de la Bouteresse :

- personnes et sociétés de la commune 138 €
- personnes et sociétés extérieures à la commune 188 €
- location pour des réunions.....40 €
- associations communales20 €
- chauffage du 1^{er} octobre au 1^{er} mai.....25 €
- forfait nettoyage en cas de salle rendue non propre.....100 €





Vous trouverez ce collecteur pour piles usagées à la mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse.

RAPPEL : Le ramassage des ordures ménagères s'effectue le lundi matin, les containers doivent donc être sortis dimanche soir. Aucun sac plastique se trouvant hors des containers ne sera ramassé.

Quant aux caisses jaunes (ou sacs) le ramassage s'effectue une semaine sur deux. Ils sont ramassés les semaines paires.

Veillez à ne pas laisser les ordures qui n'auront pas été ramassées jusqu'au prochain ramassage, car pour le bien de tous la propreté de notre village reste notre priorité.

Si vous désirez contacter les services de la communauté de communes pour diverses informations :
Communauté d'Agglomération Loire Forez, siège administratif,
17 Boulevard de la Préfecture, 42605 MONTBRISON
Tél. 04 26 54 70 00.
Fax 04 26 54 70 01

Horaires d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- Le vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Déchetterie Intercommunale de la Presle à Arthun

Pour toutes questions sur la collecte de vos déchets, contactez le numéro vert **0 800 881 024** ou par mail orduresmenageres@loireforez.fr

A partir de 2017, vous pouvez accéder aux déchetteries d'Estivareilles (**04.77.50.74.83**), Savigneux (**04.77.58.78.69**), Sury le Comtal (**04.77.30.68.38**) et Saint Just Saint Rambert (**04.77.36.91.48**).

Tél : **06.07.23.82.13** (en cas d'apport de gros volumes, il est préférable d'appeler avant)

❖ Horaires d'ouverture

Horaires été

- Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Mardi : de 14h00 à 18h30
- Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Jeudi : de 14h00 à 18h30
- Vendredi et Samedi : de 9h00 à 18h00 (sans interruption)

Horaires hiver

- Lundi : de 13h30 à 17h30
 - Mardi : fermé
 - Mercredi : de 13h30 à 17h30
 - Jeudi : fermé
 - Vendredi et Samedi : de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
- Modification des horaires au changement d'heure légale

Déchets acceptés

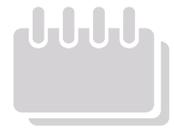
- cartons,
- ferrailles et métaux non ferreux,
- textiles,
- huiles moteurs usagées, huiles alimentaires,
- déchets encombrants,
- bois traité et non traité,
- déchets verts,
- gravats, terres et matériaux de démolition ou de bricolage (en petite quantité),
- DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : piles, médicaments, batteries, extincteur,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : produits chimiques destinés à être utilisés par les ménages tels que les acides, soude, ammoniac, biocides, engrais, peintures, colles, ...
- DEEE : déchets d'équipement électriques et électroniques,
- emballages en verre,
- cartouche d'imprimante,
- lampe et néon,
- amiante lié,
- Placoplâtre,
- capsules de café usagées Nespresso.

Déchets interdits

- les ordures ménagères,
- les déchets industriels,
- les déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardin),
- les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, sauf DDS
- les déchets d'amiante non lié,
- les déchets artisanaux et commerciaux non conformes au règlement de la déchetterie en particulier les déchets toxiques de ces professionnels,
- les pneus,
- les bâches de silos,
- les fils de fer barbelés d'une longueur supérieure à 1 mètre,
- les déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

MERCI DE CONTINUER VOS EFFORTS DANS LE TRI DE VOS DECHETS : le compostage des déchets est un moyen important de réduire les ordures ménagères.





❖ Le Frelon Asiatique

Il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelons est en plein développement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré par des organismes à vocation sanitaire animal et végétal (FRGDSi et FREDONii*) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiel-

lement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne).

Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.



Des fiches techniques sont disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrent des informations complémentaires sur cet insecte. *FRGDS: Fédération Régionale des Groupements Défense Sanitaire. FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

❖ Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges, voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminées).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

→ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

→ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et

à une bonne utilisation des appareils à combustion.

→ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc...

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

→ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève.

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications. Le monoxyde de carbone peut être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

→ N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage, véranda) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

→ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas boucher les aérations de votre logement.



En savoir plus
www.prevention-maison.fr
 Institut National de Prévention
 et d'Éducation pour la Santé (INPES)
www.inpes.sante.fr

❖ Les Pièces Officielles

- Carte Nationale d'Identité
- Passeport
- Recensement militaire
- Inscription sur les listes électorales

Carte Nationale d'Identité



- Pour les personnes majeures, les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de délivrance de la carte,
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur : www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations ou www.interieur.gouv.fr

Depuis le 21 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité est effectué de manière dématérialisée via les dispositifs de recueil de titres actuellement utilisés pour le recueil des demandes de passeports biométriques. La Mairie de Ste Agathe la Bouteresse n'étant pas équipée, vous devez vous rendre dans l'une des mairies de la liste suivante. Il est généralement nécessaire de prendre rendez-vous, prenez contact par téléphone avant de vous déplacer.

Voici la liste des mairies habilitées à recueillir les éléments pour les pièces d'identité : Andrézieux-Bouthéon, Balbigny, Boën, Bourg-Argental, Le Chambon-Feugerolles, Charlieu, Le Coteau, Feurs, Firminy, La Grand Croix, L'Horme, Montbrison, Noirétable, Pélussin, Renaison, Riorges, Rive-de-Gier, Roanne, Roche-la-Molière, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Saint-Galmier, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Just-Saint-Rambert, Sorbiers, Veauce, Villars.

Passeport

Depuis le 28 juin 2009, le passeport biométrique succède au passeport électronique sur tout le territoire. Il n'est plus délivré de passeport électronique.

La mairie de Ste Agathe la Bouteresse n'est pas équipée d'une machine permettant l'enregistrement de la demande de passeport. Il faudra donc vous déplacer dans une autre mairie, la plus proche étant celle de Boën sur Lignon.

Il est rappelé qu'il faut prendre rendez-vous afin d'effectuer cette démarche. Pour les passeports, la liste des mairies équipées pour cette démarche est la même que celle précédemment indiquée.



Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3ème mois suivant ses 16 ans.

Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie du lieu de domicile.

L'intéressé ou son représentant légal doit fournir les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille

Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de l'appel de préparation à la défense, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

La mairie remettra une attestation de recensement en original qui doit être conservée soigneusement car elle ne pourra en délivrer de duplicata. Pour toute démarche nécessitant ce document, donner obligatoirement une photocopie de cette attestation.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'Etat (par exemple, le baccalauréat).



Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin
- être de nationalité française

(Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et/ou européennes).

- jouir de ses droits civils et politiques.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office. Les fichiers permettant cette inscription pouvant toutefois être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie pour vérifier son inscription.

Les autres personnes ne relevant pas de la procédure d'inscription d'office doivent déposer eux-mêmes une demande d'inscription.

Afin de s'inscrire sur les listes électorales, venir en mairie récupérer un formulaire d'inscription et joindre un justificatif de domicile.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).





❖ Une agglomération au service des habitants et des communes

Loire Forez agglomération est née le 1er janvier 2017, elle rassemble 88 communes, issues de la Communauté d'agglomération Loire Forez et des communautés de communes des Montagnes du Haut-Forez, du Pays d'Astrée et du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

Dans la continuité des actions engagées, Loire Forez agglomération souhaite catalyser les énergies locales pour dynamiser durablement le territoire et répondre efficacement aux attentes de ses 110 000 habitants.

❖ Vers une harmonisation des services sur l'ensemble du territoire

En 2017, les élus ont fait le choix de conserver, de manière provisoire, l'ensemble des actions et services tels qu'ils étaient assurés les années précédentes par les anciennes communautés.

Tout au long du 1er semestre, élus et agents de l'agglomération et des communes ont travaillé ensemble à dessiner la feuille de route du nouveau territoire, faisant d'une obligation réglementaire une opportunité pour développer le territoire et gagner encore en attractivité.

4 intentions stratégiques définissent aujourd'hui le projet politique jusqu'en 2020 :

- Favoriser une citoyenneté ambitieuse
- Entretenir et accompagner une dynamique économique positive en plaine comme en montagne
- Capitaliser sur une position géostratégique et touristique favorable
- Garantir et préserver le cadre de vie et l'environnement par un aménagement durable du territoire

En 2018, il s'agira d'élargir certaines compétences sur l'ensemble des 88 communes : voirie, éclairage public, assainissement, réseau culturel territorial. Une réflexion est également en cours sur la manière d'exercer la compétence enfance-jeunesse.

Ce travail progressif vise à proposer des services adaptés, améliorant la qualité de vie des habitants au quotidien.

Un plan local d'urbanisme intercommunal construit en collaboration étroite avec les communes

Afin de conforter les qualités du cadre de vie du territoire, l'ancienne Communauté d'agglomération Loire Forez (45 communes) avait lancé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

En 2017, les élus communautaires ont choisi de poursuivre le travail entrepris et de finaliser un document unique pour les 45 communes qui s'étaient engagées dans cette démarche, en laissant aux autres communes le temps de s'approprier le sujet.

En parallèle, Loire Forez agglomération assure le pilotage des procédures (modifications ou révisions) sur les PLU communaux de l'ensemble du territoire (88 communes).

Le PLUi est un document transversal, qui concerne les domaines de l'habitat, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement, etc. Il permettra de planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente et ambitieuse, pour répondre aux besoins des habitants, assurer le développement local, tout en respectant l'environnement. Il constitue un outil essentiel pour la mise en œuvre du projet global communautaire.

En 2017, les orientations générales ont été formulées et discutées dans les conseils municipaux ainsi qu'en conseil communautaire. Les résultats de ces débats seront pris en compte dans le projet d'aménagement et de développement durable, qui constituera l'une des pièces de référence du PLUi.

En 2018, les habitants et usagers seront associés au projet. Leurs avis sont essentiels pour bâtir un document répondant à leurs attentes et leurs besoins. Plusieurs outils seront déployés : réunions publiques, outils numériques, documents d'informations, expositions, etc.

L'approbation du PLUi est prévue pour fin 2019. Dans un second temps, Loire Forez agglomération s'engagera dans l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des 88 communes.





❖ Loire Forez agit pour la qualité de l'eau

A partir du 1er janvier 2018, Loire Forez agglomération gèrera l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Le saviez-vous ? Cela représente 168 stations d'épuration et quelques 1 500 kilomètres de réseaux à gérer sur les 88 communes.

Loire Forez assure également la gestion des assainissements individuels. Dans le cadre d'un projet neuf, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) contrôle en amont la conception technique, suit la réalisation des travaux et vérifie la conformité de l'installation. Pour les installations existantes, le service établit un diagnostic de l'installation et vérifie son bon fonctionnement tous les 6 ans.

A noter : l'Agence de l'eau Loire Bretagne a mis en place une aide financière pour faciliter la mise en conformité des installations. Pour cela, les usagers doivent être propriétaires avant le 1er janvier 2011 et posséder un système de traitement datant d'avant 2009. A ce jour, cette subvention s'élève à 60% du montant des travaux (plafonnés à 8 500 € TTC, soit une aide maximum de 5 100 €).

Attention ! Ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2018 et sa reconduction n'est pas assurée à ce jour. Si vous envisagez de réhabiliter prochainement votre installation d'assainissement, contactez sans tarder Loire Forez pour vous accompagner dans votre demande de subvention.

Dans un souci écologique et économique, Loire Forez agglomération innove également dans la manière de traiter les eaux pluviales. Désormais, les eaux de pluie sont infiltrées au plus près du point de chute au moyen d'espaces végétalisés et de revêtements poreux. Une fois régulées, les eaux en excès sont directement acheminées vers les rivières. Cette approche permet aussi de végétaliser l'espace urbain.

3 voies de circulation ont bénéficié de ce type d'aménagement en 2017: la rue du Midi à Craintilleux, le chemin des Lièvres à Veauchette et la rue centrale à Saint-Georges Haute Ville.

Contacts utiles :

• **Pour tout problème d'assainissement collectif (bouchage, nouveau branchement, etc.) :**
Tél. 04 26 54 70 90
Mail : assainissement@loireforez.fr

• Pour tout problème concernant la facturation de l'eau et l'assainissement :
Mail : eauassainissement@loireforez.fr

• Pour toute question sur l'assainissement non collectif (réhabilitation d'installations, subventions, etc.) :

Tél. 04 26 54 70 60

Mail : assainissement@loireforez.fr

• Pour toutes ces questions, Loire Forez agglomération vous accueille rue de Laplatte à Montbrison, dans la zone des Granges (navette urbaine, arrêt 10 ou 11).

❖ Optimiser la collecte des déchets

« Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », Loire Forez agglomération s'est engagée dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage des déchets. Trier davantage et produire moins de déchets contribuent à préserver les ressources naturelles, à économiser de l'énergie et à moins polluer l'air et l'eau.

Loire Forez gère notamment la collecte des déchets ménagers et des déchets issus du tri sélectif (papier, carton, emballages plastiques et métalliques). Les 4 anciennes communautés procédaient de manière différente pour ces collectes : en porte à porte (containers gris et jaunes) et/ou en points d'apport volontaire. Pour l'instant inchangées, ces modalités de collecte seront harmonisées à l'automne 2018. Une information spécifique sera diffusée ultérieurement.

A noter : le calendrier 2018 de collecte des déchets sera distribué en boîtes aux lettres à partir du 18 décembre 2017, avec le prochain numéro de Loire Forez mag. Des exemplaires seront également disponibles en mairie ou en téléchargement sur le site internet www.loireforez.fr.

Vous avez une question sur la collecte et le tri des déchets ?
Contactez le n° vert 0 800 881 024

❖ Habitat : accompagner vos projets de rénovation

Vous envisagez des travaux de rénovation de votre logement ancien ? Loire Forez agglomération vous propose un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet pour le montage des dossiers et pour les demandes de subventions. Vous pourrez également bénéficier d'une aide financière en fonction de vos ressources.

Votre projet de rénovation peut concerner des travaux de performance énergétique (isolation, chauffage, ventilation, etc.), des travaux de réhabilitation (gros œuvre, électricité, sanitaires, etc.) ou des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (monte-escaliers, aménagement de la salle de bains, création d'une chambre au rez-de-chaussée, etc.).

• **Rencontrez un conseiller lors des permanences organisées sans rendez-vous à Montbrison, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Jean-Soleymieux et Usson-en-Forez.**

• **Pour connaître les lieux et horaires des permanences ou pour vous informer, contactez un conseiller par téléphone au 04 77 43 08 80 ou par courriel : habitat.loireforez@solih-loire.fr**

❖ Le Très Haut Débit arrive chez vous

Pour conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire, Loire Forez a fait le choix du Très Haut Débit. La fibre optique offrira des débits plus élevés et de meilleure qualité, permettant d'accéder aux dernières offres internet multiservices et aux futurs nouveaux usages (télétravail, télémedecine, téléassistance, etc.).

Le déploiement s'effectue de manière progressive et couvrira l'ensemble du territoire (88 communes) d'ici à 2020, quel que soit le lieu (centre-ville, bourgs, hameaux, sites isolés). Les travaux concernent en priorité les secteurs ayant actuellement les débits internet les plus faibles.

Aujourd'hui, la fibre optique est arrivée dans plusieurs quartiers des communes de Apinac, Bard, Bonson, Bussy-Albieu, Champdieu, Chazelles-sur-Lavieu, Chenevilles, Ecotay-l'Olme, Essertines-en-Châtelneuf, Estivareilles, Gumières, La Côte-en-Couzan, La Tourette, La Valla-sur-Rochefort, Lavieu, Lérigneux, Lézigneux, Luriecq, Magneux-Haute-Rive, Marols, Merle-Leignec, Montbrison, Mornand-en-Forez, Pralong, Roche, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Cyprien, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Etienne-le-Molard, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Julien-la-Vêtre, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Laurent-Rochefort, Saint-Thomas-la-Garde, Soleymieux, Saint-Thurin, Usson-en-Forez, Veauchette, Verrières-en-Forez.

D'ici au printemps 2018, 45 % des secteurs seront raccordables à la fibre optique. Des réunions publiques sont organisées pour chacun des secteurs pour vous informer des modalités pratiques pour l'installation d'une prise individuelle dans votre habitation ou votre local professionnel.

Les travaux de raccordement et d'installation de la prise individuelle sont pris en charge par les collectivités et sont donc gratuits pour les usagers (sous réserve que le passage de la ligne fibre soit libre de tout obstacle en extérieur et à l'intérieur du bâtiment).

Pour suivre le déploiement du Très Haut Débit et tester votre éligibilité, rendez-vous sur www.thd42.fr ou téléphonez au 08 10 14 00 42.

❖ 38 médiathèques-ludothèques à votre service

A partir de 2018, le réseau des médiathèques-ludothèques s'élargit progressivement.

Dès le 1er janvier, il intègrera la médiathèque à Noirétable et la ludothèque à Saint-Bonnet-le-Château. Il sera alors composé de 3 médiathèques Loire Forez, de 33 bibliothèques municipales ou associatives et de 2 ludothèques. Ouvert à tous, ce réseau culturel entend favoriser l'accès à la lecture et aux loisirs en tous points du territoire. Ainsi, Loire

Forez met à disposition du public plus de 200 000 livres, BD, CD, DVD, partitions, jeux et jouets... Toute personne résidant, étudiant ou travaillant sur le territoire peut en bénéficier gratuitement. En moyenne, 97 000 prêts sont effectués chaque mois par quelques 24 000 abonnés. Grâce à cette interconnexion, les adhérents peuvent réserver et faire livrer gratuitement un document dans la bibliothèque de leur choix.

L'adhésion permet également de profiter de services innovants : programmation d'activités culturelles diversifiées, ressources numériques à distance (presse, Code de la route, méthodes d'apprentissage des langues...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.mediathèques.loireforez.fr

❖ Ludobus : des escales au plus proche de chez vous

Le jeu est une activité essentielle pour le développement de l'enfant, mais aussi comme créateur de lien social permettant de favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

3 ludobus sillonnent le territoire pour permettre aux familles éloignées des ludothèques (situées à Montbrison et Saint-Bonnet-le-Château) de profiter des 4 500 jeux et jouets de la collection. Vous pourrez les emprunter gratuitement avec votre carte de lecteur du réseau des médiathèques-ludothèques.

Consultez le calendrier de passage des ludobus sur www.loireforez.fr

Loire Forez agglomération
17 boulevard de la préfecture
CS 30211
42605 MONTBRISON
Tél. 04 26 54 70 00
Mail : agglomeration@loireforez.fr
www.loireforez.fr



❖ Maîtrise d'œuvre pour la création de STEP

La Commune de BOEN SUR LIGNON, Maître d'Ouvrage, a confié la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la future station d'épuration intercommunale et des ouvrages de transfert associés d'assainissement à la Société IRH INGENIEUR CONSEIL.

La Commune de BOEN est accompagnée d'un assistant à maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF).

La décision de créer une station d'épuration intercommunale fait suite à une étude de faisabilité réalisée en 2014/2015 par le Bureau d'Etudes Réalités Environnement, qui avait permis de dégager un consensus sur le regroupement des

9 systèmes d'assainissement suivants, présents sur 7 communes :

- **Boën sur Lignon** : STEP de Bailly et Giraud
- **Saint-Sixte** : STEP de la Fabrique
- **Leigneux** : STEP Le Gare
- **Sail sous Couzan** : STEP du Bourg et Les Places
- **Marcoux** : déjà raccordé à la STEP de Giraud
- **Trelins** : déjà raccordé à la STEP de Giraud
- **Sainte Agathe la Bouteresse** : STEP du Bourg

Ce regroupement a été acté compte tenu de l'âge, de la vétusté et des perfor-

mances de traitement non satisfaisantes de toutes les stations d'épuration concernées par le projet.

Compte-tenu de la proximité géographique des communes, la mise en œuvre d'une seule unité de traitement a été validée, l'emplacement restant à définir.

Concernant la Commune de Sainte Agathe la Bouteresse, l'étude réalisée en 2014/2015 prévoyait uniquement le raccordement de La Bouteresse sur la future STEP intercommunale.

En phase Etudes Préalables, le raccordement de la totalité de la commune de Sainte Agathe la Bouteresse a été étudié et accepté.

vie municipale



Balisateur chemin

Pendant l'été a été réalisé le balisage des chemins de randonnée, et notamment celui du Chemin de Montaigne.

Tous les chemins de randonnée du canton sont balisés ce qui promet de belles randonnées sans se perdre !!



Gendarmerie

Prévention des cambriolages de résidences - les bons réflexes et l'application « stop cambriolages »

Malgré le démantèlement d'équipes de cambrioleurs récemment qui sévissaient sur le département, le groupement de gendarmerie de la Loire connaît depuis quelques semaines une recrudescence des cambriolages de résidences. Voici quelques conseils élémentaires de prévention renouvelés pour essayer de se prémunir contre cette délinquance d'appropriation :

verrouillez votre habitation (portes et fenêtres), même pour une absence de courte durée. Ne cachez pas vos clés en extérieur évitez des signes révélant votre absence (courrier accumulé...). Ne laissez pas votre habitation masquée de la rue par la végétation

équipez-vous si possible d'une alarme ou d'un système d'éclairage/détecteur de mouvement

signalez vos absences prolongées à la brigade de gendarmerie de votre domicile (« opération tranquillité vacances »)

soyez vigilants et solidaires entre voisins ; rejoignez le dispositif de « participation citoyenne » de votre commune s'il existe

ayez le réflexe de composer le 17 au moindre fait suspect et n'intervenez pas vous-même

ne touchez à rien en cas de cambriolage et avisez rapidement la gendarmerie qui mènera ainsi au mieux ses investigations.

Vous pouvez également retrouver des conseils utiles sur l'application « Stop Cambriolages ». Elle application est proposée gratuitement, par téléchargement, à l'ensemble des utilisateurs de smartphones, sous le format Android et IOS (Apple). Accessible de façon intuitive à partir d'une icône au logo de la gendarmerie nationale, cette application permet :



DE VOUS INFORMER

la page « Prévention », contient des conseils destinés aux particuliers et aux commerçants pour les aider à se prémunir des cambriolages ;

la page « Conseils aux victimes » décrit la conduite à tenir en cas de cambriolage (respect des lieux notamment afin de ne pas gêner le prélèvement ultérieur des traces par les enquêteurs), couplée à une touche d'alerte permettant de contacter directement les forces de l'ordre et de provoquer l'engagement d'une patrouille sur le terrain;

la page « Départ en vacances » permettant à l'utilisateur de pouvoir s'inscrire de manière dématérialisée à « l'opération tranquillité vacances » ;

La page « Brigade » permet de trouver une brigade de gendarmerie à partir d'un nom de commune ou en se géolocalisant.

DE VOUS ALERTER

la page « accueil », contient des messages de prévention liés à l'actualité ou à des périodes particulières de l'année (approches de vacances, fêtes de fin d'année);

les notifications (push) envoyées en temps réel préviennent d'un phénomène potentiel et précis (activité visée, zone géographique...).

A noter que la page « personnalisation » permettra de paramétrer l'application en fonction du département d'appartenance et ainsi de recevoir les notifications (push) qui correspondent en cochant la case appropriée.

DE VOUS FACILITER L'ALERTE OU LE RÉFLEXE 17

Sur la même page que les « Conseils aux victimes », la touche « **Composer le 17** » permet de contacter directement les forces de l'ordre et de provoquer l'engagement d'une patrouille sur le terrain.



❖ Journée des jeux anciens



La fête mondiale du jeu dans le Forez se déroulait cette année dans notre commune.

Chaque année l'agglomération LOIRE FOREZ organise cet évènement et la ludothèque de Montbrison propose de multiples jeux et activités ludiques, anciennes ou modernes. Une journée sous le signe du jeu, de la découverte, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle des fêtes du bourg. Des enfants, petits et plus grands, ainsi que parents et grands-parents ont été heureux de partager ces jeux divers et variés. (Multiples jeux de sociétés, jeux en bois, piscine à balles, parcours extérieur en tricycle, et autres jeux anciens, d'adresse ou de logique...). Il est à noter que le Comité des Fêtes avait proposé une buvette

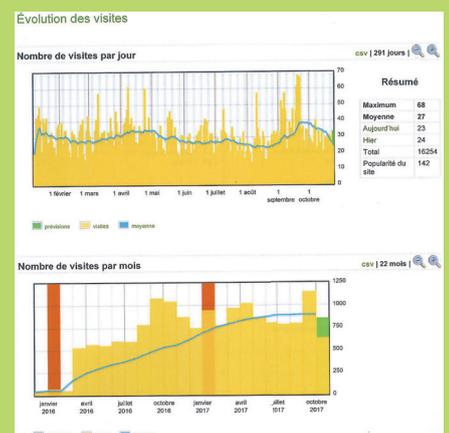
❖ sainteagathelabouteresse.com

Opérationnel depuis le printemps 2016, le site internet de la commune contribue à la diffusion d'une information variée à destination de tout public, sur l'organisation de la collectivité, son tissu associatif, culturel, sportif et économique d'une part, tout en renvoyant vers tous liens utiles et toutes démarches administratives d'autre part.

Le top 10 des articles les plus visités depuis le début (arrêté à la date du 20 octobre 2017) :

- associations	1202 visites
- comptes rendus des conseils municipaux	739
- salles des fêtes	652
- anciennes photos du village	598
- inscriptions aux foires	585
- agenda	552
- histoire de la commune	532
- le plan local d'urbanisme (PLU)	520
- la cantine	491
- les commerces	490

Sa mise à jour est réalisée par un élu référent, ainsi que par le secrétariat de mairie. Toute personne souhaitant voir apparaître certaines informations, ou contribuer à son évolution, est invitée à le signaler en mairie : il s'agit d'un support évolutif et interactif, où la participation des citoyens est encouragée afin de le rendre plus vivant.



vie municipale

❖ **Nouvel agent**

Un nouvel agent est arrivé en août 2017. Elle s'appelle Ingrid. Elle a été recrutée en contrat aidé pour faire le ménage à l'école, à la mairie, dans les salles des fêtes et aider à la cantine lors des repas.



❖ **TAPS poneys**

Le 15 mai 2017, les TAPS ont été déplacés à Equit'Astrée à Saint Etienne le Molard. La commune avait organisé ce jour là une activité "découverte poneys" de 15h30 à 17h30 dans le cadre des TAPS à l'école. Un superbe soleil brillait et les enfants sont donc partis à pied, accompagnés du personnel de l'école et récupérés par les parents à la fin de cette activité. 23 élèves étaient inscrits, qui ont été partagés en 3 groupes. Ce moment a été fort apprécié par les enfants, de même que par les accompagnants : pangsage, voltige, promenade avec obstacles. Une sortie réussie vu tous les sourires et les éclats de rire que nous avons récolté ! Un grand merci au personnel de l'école ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé à cette magnifique journée !



❖ **Visite du Sous-préfet**

Monsieur le sous-préfet est venu prendre connaissance de notre projet d'aménagement du bourg, c'est-à-dire les travaux de la future extension de la cantine et de la mairie pour pouvoir appuyer notre demande de subvention au titre de la DETR que nous avons obtenue.

Par la même occasion, ce jour là, nous sommes allés visiter les travaux en cours de l'Entreprise LUXEL et de l'installation de l'Entreprise PALLANCHE.





❖ Civisme

On entend souvent parler d'incivilité ou de manque de civisme, mais presque jamais de civisme. Il semblerait que l'on ne se rende compte de son existence que lorsqu'on en manque.

« Le civisme, c'est le dévouement du citoyen pour l'Etat, de l'individu pour la collectivité. » (Dictionnaire Antidote).

Pour être plus simple, disons que c'est le respect par le citoyen des règles édictées pour permettre la vie au sein de la collectivité nationale.

Les lois qui permettent aux Français de vivre ensemble sont nombreuses et variées. Même si nul n'est censé ignorer la loi, personne ne les connaît vraiment toutes.

Cependant, on peut les résumer en un petit nombre de principes, contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Ils concernent la liberté, l'égalité, la fraternité, auxquelles nous ajouterons la laïcité.

C'est pourquoi nous faisons de nouveau appel à vos responsabilités.

Cette année encore des incivilités ont marqué notre commune notamment par la détérioration de biens communaux et

publics notamment par des jeunes gens. Il est bon de rappeler que les frais engagés pour ces réparations auraient pu être plus utiles ailleurs !

A noter que ces frais sont à la charge des contribuables.

Jeunes et moins jeunes, pensez à respecter les lieux publics ainsi que les personnes. Vivre en bonne intelligence et respecter ses voisins est la base pour qu'une société se porte bien.

Exemples d'incivilités :

Déjections canines

Le propriétaire du chien doit ramasser les excréments. Penser aux enfants, personnes âgées, etc. ...

Aboiements

Les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme un trouble anormal de voisinage.

Pensez à nos enfants

Pour la sécurité de tous, nous vous remercions de respecter les vitesses autorisées.

Ne pas jeter des débris, des papiers, des mégots ou autres n'importe où.

Respecter le code de la route.

Attention aux stationnements anarchiques.

Dégradations diverses : toute personne prise en flagrant délit sera sanctionnée par la gendarmerie et pour les mineurs les parents seront informés et responsables.

❖ Fête de l'école : Concert Rémo



Fin juin, en clôture de la fête de l'école préparée et présentée par les enfants, la municipalité avait offert un concert jeune public des artistes « Chez Rémo ». Ce concert se tenait à la salle des fêtes du bourg et le groupe a mis beaucoup d'ambiance, petits et grands ont chanté en chœur et dansé sur des chansons très rythmées avec des textes engagés mais plein d'humour !!

Le Sou des Ecoles avait proposé une buvette et les parents avaient confectionné des mets sucrés ou salés.





❖ Visite du 22 décembre



Le 22 décembre dernier, Monsieur le Préfet de la Loire et Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Montbrison ont tenu leur engagement, en venant à Sainte-Agathe la Bouteresse.

En effet, très intéressés par le développement de notre commune sur le plan économique, ils souhaitent venir encourager nos projets.

Monsieur le Préfet a visité et pris connaissance, avec un intérêt certain, des installations de la Société LUXEL, ainsi que l'implantation et l'activité de la Société PALLANCHE.

Ceux-ci nous apportent leur soutien pour la continuité de notre action sur le site complet (anciennement propriété d'Imérys), y compris les 26 ha du site Nature et Loisirs, point essentiel pour le développement touristique de notre territoire.





❖ TAPS danse

En fin d'année scolaire, Corine Odin a proposé aux parents de venir voir la chorégraphie étudiée tout au long de l'année scolaire par les enfants pendant les TAP consacrés à la danse. Les enfants ont été fiers de présenter à leurs parents leur travail pendant cette activité qui leur a beaucoup plu. Un grand merci à Corinne Odin, professeur de gymnastique, ainsi qu'au personnel de l'école qui se sont investis tout au long de l'année pour proposer cette activité.



BUDGET GENERAL 2017 EN EUROS

budget

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (eau, électricité, assurances, fournitures scolaires et administratives...)	120 520.00
Charges de personnel et frais assimilés	209 500.00
Dépenses imprévues	4 032.00
Virement à la section d'investissement	145 000.00
Autres charges de gestion courante	121 444.00
Charges financières (remboursement intérêts des emprunts)	21 500.00
Charges exceptionnelles	200.00
TOTAL	622 196.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exploitation reporté	60 099.00
Atténuations de charges	15 000.00
Ventes de produits fabriqués, prestations de services....	50 000.00
Impôts et taxes 3	89 095.00
Dotations et participations	81 002.00
Autres produit de gestion courante	22 000.00
Produits exceptionnels	5 000.00
TOTAL	622 196.00

DEPENSES INVESTISSEMENT

Solde d'exécution reporté (négatif)	130 035.00
Dépenses imprévues	1 108.00
Emprunts et dettes	32 618.00
Immobilisations corporelles (Agencements et aménagements de terrains Mairie, Bâtiments publics, Installations générales, réseaux de voirie, Matériel de bureau et informatique.....)	627 979.00
TOTAL	791 740.00

RECETTES INVESTISSEMENT

Emprunts et dettes assimilées	70 000.00
Virement de la section de fonctionnement	145 000.00
Dotations, fonds divers et réserves	32 468.00
Excédents de fonct. capitalisés	144 964.00
Subventions d'investissement	399 308.00
TOTAL	791 740.00



❖ 60 ans de mariage

Georgette et Marcel CHAPUIS : Noces de diamant

Georgette MASSACRIER et Marcel CHAPUIS se sont mariés le 31 août 1957.

Ils sont venus s'installer à Sainte Agathe la Bouteresse en 1961. Ils ont eu 2 filles, Patricia et Françoise. Leur fille aînée est décédée et la cadette, Françoise a épousé Jacky DURON. Ils ont deux petits-enfants, Gaëtan et Quentin.

Marcel a travaillé longtemps à la Scierie Laveille et Georgette a travaillé 30 ans à la Boulangerie « La Gerbe d'Or » à BOEN. Ils font partie du Club des Aînés dont Marcel a été co-président pendant quelques temps et occupent bien leur temps libre. Nous leur souhaitons encore de belles années de bonheur entourés de leurs proches.



❖ Kart



Téo Grasset, 14 ans, passionné de karting comme son papa et sa maman a remporté le Championnat Régional Auvergne 2017 en catégorie nationale.

Il a participé à de très grandes et nombreuses courses dans toute la France avec de très bons résultats.

Une très bonne année 2017 pour ce pilote.

Téo remercie tous ses partenaires que vous pouvez retrouver sur son site internet.

Les nouveaux partenaires seront les bienvenus pour cette année 2018, un dossier est à votre disposition.

**Site internet : www.teograsset.fr
Visitez ma page **Téo Grasset Karting** sur Facebook
pour voir mes vidéos**



❖ Classe en 7

La Fête des Conscrits

Le 25 novembre 2017 a eu lieu la fête des conscrits - classes en 7.

Aux termes de quelques réunions très jouées et néanmoins constructives, au cours de l'été et de l'automne, les conscrits ont proposé un très beau repas à la salle des fêtes du bourg, avec photos de toutes les classes (photo collective de toutes les classes, avec photo collective avec conjoints et photos par classes).

Les classards se sont prêtés au jeu de très bonne humeur et avec grand enthousiasme. Ils avaient mis des bandanas de couleurs différentes par classes.

Au menu, apéritif, salade périgourdine, queue de lotte aux écrevisses,



trou normand, pavé de cerf aux girolles, fromages et mignardises. Les enfants ont eu leur propre menu.

La journée a été animée par le parent d'un conscrit.

Un moment de grande émotion a été partagé avec la doyenne des classes en 7, Antoinette, 100 ans !! Un très joli bouquet lui a été offert par les classards. Elle a été très applaudie et embrassée par tous les enfants.

Merci aux classards d'avoir organisé cette belle journée, remplie de bonne humeur et de convivialité !!

❖ Maisons fleuries

Les maisons fleuries de la Commune Cette année encore un concours des maisons fleuries a été organisé. Nous regrettons le manque de participation des habitants. Une seule inscription a été enregistrée en mairie. Le temps a été peu favorable car très chaud et très sec pendant l'été. Toutefois, la maison de Madame COMBE, cette année encore, a été très joliment fleurie.

La remise des prix s'effectue le jour des vœux de la municipalité à la salle des fêtes du Bourg.

Pour 2018, une nouvelle formule sera mise en place. Une commission composée



de membres du Conseil Municipal visitera le village à la fin du printemps ou au début de l'été, sélectionnera les plus beaux jardins ou plus belles décorations de maison. Après délibération de la commission, trois gagnants seront désignés : 1^{er} prix, 2^{ème} prix et 3^{ème} prix.

Nous remercions par avance très chaleureusement toutes les personnes de la Commune qui, au quotidien, fleurissent et embellissent leurs maisons, pour le plus grand plaisir de tous.



❖ 100 ans Mme Froget

Le 27 mai 2017, nous avons eu le plaisir de souhaiter un anniversaire un peu particulier.

En effet, la doyenne de notre village, Madame Antoinette FROGET, a fêté ses 100 ans.

A la salle des fêtes du bourg, étaient réunis ses enfants, ses petits-enfants et ses arrière petits enfants, ainsi que tous ses amis du village.

En ce jour de fête unique, Monsieur le Député Paul SALEN, l'ancien député, Jean-François CHOSSY et nos élus ont partagé ce très bon moment avec beaucoup d'émotion.

Chacun y a été de son petit discours et Monsieur Paul SALEN a offert à Madame FROGET la médaille de l'Assemblée Nationale. Elle a de plus été couverte de fleurs et de cadeaux.

Madame FROGET a beaucoup apprécié cette journée et notamment l'arrivée spectaculaire de son gâteau d'anniversaire offert par la municipalité !!

Il faut préciser que le gâteau représentait un billard : un clin d'œil à son passé où elle tenait le café du village et où tout le monde se retrouvait autour du billard.



vie sociale

❖ RAM

Depuis Janvier 2017, les trois équipements petite enfance (les Multi Accueil à Ste Agathe la Bouteresse, à Marcilly le Châtel et le Relais Assistants Maternels) sont à disposition des familles de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

La gestion de ces équipements est confiée à l'association Léo Lagrange Centre Est en délégation de service public depuis le 01/09/14 jusqu'au 31/08/19.

Le Multi Accueil à Ste Agathe la Bouteresse :

A Môm' Astrée, nous accueillons de façon régulière ou occasionnelle des enfants de 10 semaines à 6 ans (avec une priorité donnée aux enfants non scolarisés) de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

La capacité d'accueil est de 20 places, réparties en deux unités de vie selon les âges.

Les préinscriptions se font sur rendez-vous auprès de la directrice et sont étudiées par une Commission d'Admission composée d'élus communautaires, de la Coordinatrice Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, des directrices des Multi Accueil et d'un représentant du gestionnaire.

Les points de pondération retenus sont liés à la situation professionnelle des parents, le lieu de domiciliation, l'antériorité de la demande, la situation familiale etc...

Cette année 2017, **56 enfants** ont fréquenté la structure dont 10 enfants de Ste Agathe la Bouteresse.

Nous veillons à garantir un accueil de qualité permettant l'éveil et le développement des enfants accueillis par le biais d'activités (musique, ateliers peinture, motricité...).

Nous organisons parfois aussi des sorties (au Multi Accueil Récré Astrée, au gymnase, à la foire à la bouteresse...). Les professionnelles se forment régulièrement.



Les familles sont également associées à la vie de la structure et viennent participer à des temps festifs ou des matinées d'accueil (ex : Fête de la musique avec les fardelets en juin 17).

La cuisine est réalisée sur place par une cuisinière. Nos fournisseurs sont essentiellement locaux : Jardins d'Astrée pour les légumes, la charcuterie Chazal pour la viande...

Contact : Nathalie OLIVIER directrice
Tél : 04.77.24.40.25/06.71.84.40.05
Email : nathalie.olivier@leolagrange.org
Site Web: <http://www.petite-enfance-pays-astree.org/>



leo lagrange
FEDERATION

Pour le RAM :

Le Relais Assistants Maternels est un lieu :

- d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents employeurs, les assistants maternels et les candidats à l'agrément (recherche d'un mode de garde, aide administrative...) lors des permanences et des rendez-vous :

- mardis de 17h à 19h à Ste Agathe,
- jeudis de 14h à 17h à Marcilly au Pôle Récré Astrée

Les familles peuvent également prendre un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

- De professionnalisation pour les assistants maternels par le biais de temps collectifs et de formations proposées en soirées ou le samedi.

Cette année encore de nombreux assistants maternels ont suivi une ou des formations individuelles (informatique, Contes et Histoires, Anglais, Sauveteurs et Secouristes du Travail, Langues des signes, créer une maison d'assistants maternels).

Les temps collectifs (temps d'animations partagés entre assistants maternels et enfants) ont lieu :

- au Pôle petite Enfance Récré Astrée à Marcilly tous les jeudis matins
- les mardis matin en itinérance.

Des sorties sont également organisées (au gymnase, à la sablière...), ou des temps partagés avec les enfants des deux multi accueil ou avec le foyer résidence.

Actuellement, 132 assistants maternels sont agréés sur l'ex-territoire du Pays d'Astrée dont 13 sur Ste Agathe la Bouteresse.

Contact : Sylviane BALLET
Tél : 04.77.24.15.92/06.81.17.98.89
Email : ram.loireforez@leolagrange.org
Site Web: <http://www.petite-enfance-pays-astree.org/>



❖ Repas annuel des anciens sous le signe de la gaieté

Comme chaque année, le repas de nos anciens constitue un temps fort de l'activité du CCAS et du Comité des anciens.

Dans la salle communale, les élus ainsi que les bénévoles accueillaient avec plaisir les participants.

Les actifs d'aujourd'hui devenant les anciens de demain, il est bon de souligner la relation importante qui doit exister entre les générations.

Avec ses tables nappées et décorées avec goût et subtilité par nos bénévoles (un grand merci à Nicole et Ginette !), la salle avait un air de fête ce samedi 21 Octobre 2017. Un bon cocktail pour une journée très conviviale.

Après un discours de Mr le Maire, avec une pensée pour nos malades

et nos disparus, et un petit clin d'œil à notre doyenne Mme FROGET, mais également un petit mot pour nos nouveaux « séniors » venus partager cette journée pour la première fois, la fête a pu commencer.

Un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager dans la bonne humeur.

Ensuite la journée s'est déroulée dans une excellente ambiance autour d'un copieux repas réalisé par les Ets Pallandre, de Montrond les Bains. Un repas qui fut apprécié de tous, et les multiples félicitations l'ont prouvé.

Rendez-vous en Octobre 2018 en espérant être plus nombreux encore à répondre à cette invitation pour que tous soient réunis.



Le sourire

Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup.

Il enrichit ceux qui le reçoivent, sans appauvrir ceux qui le donnent.

Il ne dure qu'un instant mais son souvenir est parfois éternel.

Personne n'est assez riche pour pouvoir s'en passer.

Personne n'est trop pauvre pour ne pas le donner.

Il crée le bonheur au foyer.

Il est le signe sensible de l'amitié.

Un sourire donne du repos à l'être fatigué.

Un sourire rend du courage au plus découragé.

Si quelquefois vous rencontrez une personne qui ne vous donne pas le sourire que vous méritez, soyez généreux, donnez lui le vôtre.

Nul n'a autant besoin d'un sourire que celui qui ne peut en donner aux autres.



vie scolaire

L'année 2017 se termine : voici quelques uns des projets que les élèves de Sainte Agathe La Bouteresse ont réalisés :

FRESQUE

Cette année, toutes les classes de l'école ont participé à un projet fresque. L'équipe enseignante a décidé de réaliser une fresque sur un mur de l'école.

Ce projet a duré sur l'année avec : réalisation des gabarits en papier grandeur réelle puis réalisation des personnages en terre cuite, mais également un travail en français et en sciences. Notre FRESQUE est donc exposée maintenant sur le mur de la cour, elle raconte l'histoire du petit bonhomme de pain d'épice. En fin d'année, nous avons exposé nos travaux ainsi que ceux des artistes céramistes qui nous ont aidé et invité les parents à un buffet préparé par les élèves.



CUISINE

En lien avec le bonhomme de pain d'épices les élèves ont travaillé sur le thème « boire ou manger une affaire de culture » et ont cuisiné toute l'année.



MOULIN DE VIGNAL

Toute l'école est allée au Moulin de Vignal à Apinac. Nous avons visité le moulin, fabriqué du pain et les plus grands ont visité une exploitation de vaches laitières. Super journée pour tous nos élèves.



THEATRE



Nos projets théâtre pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 durant toute l'année, ont donné lieu à un magnifique spectacle avec exposition du travail de l'année à la salle des fêtes fin juin. Le thème était : La MYTHOLOGIE pour les cm1/cm2 et LE PINGOUIN pour les ce1/ce2

Les élèves de maternelle sont également allés au théâtre des Pénitents à Montbrison.



**Les élèves de l'école et l'équipe éducative vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2018!**

Projets de l'école prévus pour l'année scolaire 2017 2018

PS/MS

- > Sortie cinéma
- > Projet cuisine avec la classe de cm1/cm2 et concours avec la ligue contre le cancer
- > Projet école : **CLASSE VERTE 2 JOURS A LA FERME DE GRANDRIS**

GS/CP

- > Sorties cinéma
- > Piscine/gymnase
- > Projet école : **CLASSE VERTE 2 JOURS A LA FERME DE GRANDRIS**

CE1/CE2

- > Sorties cinéma
- > Projet école : **CLASSE VERTE AVEC LES CE1/CE2 ET LA CLASSE DE ST JUST EN BAS A PONT DE SALARS (Aveyron) 4 JOURS EN AVRIL**
- > Projet vélo avec d'autres écoles
- > Piscine et gymnase

CM1/CM2

- > Sorties cinéma
- > Projet cuisine avec la classe de cm1/cm2 et concours avec la ligue contre le cancer
- > Projet école : **CLASSE VERTE AVEC LES CE1/CE2 ET LA CLASSE DE ST JUST EN BAS A PONT DE SALARS (Aveyron) 4 JOURS EN AVRIL**
- > 1 rencontre lecture avec une autre école
- > Piscine/ gymnase
- > Projet vélo avec d'autres écoles
- > Journée au collège

D'autres projets se grefferont certainement dans l'année.....

❖ **A.D.M.R.** (Association d'aide à domicile)

L'association locale du Pays d'Urfé forme une chaîne continue d'entraide.

Elle permet également la création d'emploi.

Nous aidons les familles en cas de maladie, hospitalisation, décès, grossesse, naissance, difficultés sociales.

Nous aidons les personnes handicapées, personnes âgées, service d'aide à domicile, aide matériel sous forme de services ménagers, courses, repas, entretien du linge du logement, aide à la toilette mais aussi présence et un soutien moral.

Le service télé assistance filien qui relie les bénéficiaires 24 h/24h et 7j/7j à des hôtesse téléphoniques, ces dernières sont à l'écoute et peuvent appeler une personne pour mettre en œuvre les secours (voisins, famille, pompier).

Le service transport accompagné pour permettre à des personnes isolées n'ayant pas accès à d'autres moyens de transports de se déplacer dans un rayon de 20 kms.

Nous avons aidé 17 personnes sur la commune pour 2534 heures.

Nous employons 33 personnes en CDI dont 3 résidents sur la commune.

Pour tous renseignements appeler la maison des services à Boën sur Lignon au **04.77.96.23.60**

Où nous rejoindre en tant que bénévole, contactez la présidente Mme VIAL Monique au **04.77.24.61.67**

❖ **La croisière du Grenier du Bonheur**

Samedi 4 et dimanche 5 novembre a eu lieu à la salle des fêtes de Sainte-Agathe-la-Bouteresse le spectacle annuel du Grenier du Bonheur. Organisé par le groupement de parents de l'aumônerie de Boën, il a mis à l'honneur des chansons de variétés d'hier et d'aujourd'hui, de tous les styles et pour tous les âges.

Après une année d'intense préparation et de nombreuses répétitions, l'équipage du Grenier du Bonheur a emmené naviguer les spectateurs, le thème de l'année étant la croisière.

Au fil du concert, les spectateurs-passagers ont accompagné et encouragé les musiciens et les chanteurs en donnant de la voix avec eux et en tapant des mains. L'ambiance bienveillante a permis aux artistes amateurs de se surpasser et une nouvelle fois de prendre du plaisir sur scène.

Tout au long du spectacle, le public a également pu se restaurer, profi-

tant ainsi des gâteaux et autres encas préparés par les parents et servis par de jeunes matelots prenant leur rôle à cœur.

Après deux heures de spectacle, la croisière s'est achevée et les passagers ont débarqué, ravis de leur voyage.



❖ **Club des aînés**



Comme chaque année le club des aînés a participé activement à l'animation des deux foires d'Avril et de Septembre

Ses bénévoles ont proposé des repas à base de pot au feu toujours très appréciés des visiteurs.

La trésorerie ainsi recueillie sert essentiellement à conserver une vitalité suffisante à cette association, où les retraités du village et notamment les plus isolés retrouvent une forme de solidarité au travers les animations hebdomadaires qu'elle offre.

Tous les jeudis après-midi ses membres se retrouvent autour d'activités ludiques (belote, coinche, tarot, pétanque) qui font le bonheur de tous, ainsi qu'une pâtisserie offerte au gré des anniversaires.

L'association est en pleine réussite avec ses missions si l'on en croit les participations acharnées de chacun. Pas de place pour l'indifférence ou la tiédeur.

Ce club accueillant donne toutes ses lettres de noblesse à la notion de solidarité et de lutte contre l'isolement et tous les jeunes retraités sont les bienvenus avec ce qu'ils pourront apporter de dynamisme et d'innovation tout en conservant l'âme du groupe.

vie associative

AS ASTREE

La saison 2016-2017 de l'Avenir Sportif d'Astrée en chiffres :

- > **2 couleurs** : bleu et blanc
- > **3 villages** : Montverdu, Ste Agathe la Bouteresse, St Etienne le Molard.
- > **3 stades** : Montverdu pour les Critérium et Seniors 1 ; Ste Agathe la Bouteresse pour les Féminines et Seniors 2, les équipes U ; St Etienne le Molard pour les entraînements de toutes les catégories.
- > **8 catégories** : U7, U9, U11, U17 en entente avec l'AS Couzan, U19 en entente avec l'AS Couzan, Féminines Seniors, Seniors, Critérium soit 11 équipes
- > **140 joueurs/dirigeants** dont 131 licenciés dont 47 de Montverdu, 27 de St Etienne le Molard, 9 de Ste Agathe la Bouteresse

Bilan sportif mitigé pour les équipes engagées en championnat. Une progression de nos équipes U dont nous sommes fiers de leur état d'esprit. Ainsi, les U11 ont reçu la coupe du Fair Play au tournoi de St Paul en Jarez. Quant aux U19 en entente avec l'AS Couzan, ils ont perdu en 1/4 de finale de la coupe de la Loire. De nombreuses manifestations à l'année.

La saison 2017-2018 de l'Avenir Sportif d'Astrée en chiffres :

- > **2 couleurs** : bleu et blanc
- > **3 villages** : Montverdu, Ste Agathe la Bouteresse, St Etienne le Molard.
- > **3 stades** : Montverdu pour les U7, U9, Critérium, Seniors ; Ste Agathe la Bouteresse pour les Féminines, les U11, U13 ; St Etienne le Molard pour les entraînements de toutes les catégories.
- > **9 catégories** : U7, U9, U11, U13, U19 en entente avec l'AS Couzan, Féminines Seniors, Seniors, Critérium soit 11 équipes
- > **154 joueurs/dirigeants** dont 146 licenciés dont 53 de Montverdu, 28 de St Etienne le Molard, 8 de Ste Agathe la Bouteresse

Un nouveau bureau

Christophe Besset, Président et dirigeant critérium - Jérôme Lasselin, Vice-Président - Claude Bessaire, Trésorier - Julie Meunier-Viallon, Secrétaire et dirigeante U7 - Maud Cellier, dirigeante U7 - Benoît Meunier, dirigeant U9 - Julien Goure, Frédéric Lajugie, dirigeants U11 - André Pélardy, éducateur U11 - Mathieu Delorme, Bastien Bessaire, dirigeants U13 - Typhanie Bertholon, Kevin Fernandes, dirigeants Féminines - Jean-Charles Goure, Pascal Rolland, dirigeants Seniors 1 - Philippe Chauve, Jason Cellier, dirigeants Seniors 2 - Délío



Fradel, Dominique Gandin, dirigeants
Critérium - Didier Latour, dirigeant

Les projets : corvées sur les 3 stades, aménagement des vestiaires et buvettes, formation des dirigeants pour devenir éducateur, journées découvertes du foot pour les enfants

Les animations à venir :

- **Samedi 3 mars 2018** : soirée du foot ouvert aux licenciés du club, famille et amis
- **Mercredi 4 avril 2018** : chasse aux œufs ouvert aux licenciés U
- **Samedi 21 et dimanche 22 avril 2018** : tournoi des 3 villages : U7, U9, U11, U13
- **Mercredi 6 juin 2018** : entraînement découverte des U
- **Mercredi 13 juin 2018** : entraînement découverte des U et goûter de fin d'année
- **Samedi 16 juin 2018** : concours de pétanque à Ste Agathe la Bouteresse
- **Samedi 23 juin 2018** : assemblée générale à 10h30 (en général à la salle annexe du Mille club à St Etienne le Molard)
- **Samedi 4 août 2018** : concours de pétanque à St Etienne le Molard
- **Samedi 18 août 2018** : concours de pétanque à Montverdu
- **En septembre** : forum des associations du Pays d'Astrée
- **Mercredi 5 septembre 2018** : entraînement découverte des U
- **Mercredi 12 septembre 2018** : entraînement découverte des U

Pour tout renseignement
Tél. 06 45 03 13 14
avs-dastree@lrafoot.org

Les dates à retenir de l'AS ASTRÉE

Mars 2018

Samedi 3 mars

Soirée du foot ouvert aux licenciés et leur famille sur réservation
Salle des fêtes de Montverdu
A partir de 19h30

Mercredi 4 Avril

Chasse aux Œufs des Licenciés U
Lieu à définir
Horaire à définir

Samedi 21 Avril et Dimanche 22 Avril

Tournoi des 3 Villages
Stade de Montverdu
De 9h00 à 19h00

Mercredi 6 Juin

Entraînements découvertes des U
Stade de St Etienne le Molard
Nous contacter pour les horaires

Mercredi 13 Juin

Entraînements découvertes des U et Gouter fin de saison
Stade de St Etienne le Molard
Nous contacter pour les horaires

Samedi 16 Juin

Concours de Pétanque
Stade de Ste Agathe la Bouteresse à 14h00
13€ la doublette. Chaque doublette sera primée.

Samedi 23 Juin

Assemblée Générale de L'AS ASTREE
Salle annexe du Mille Club à St Etienne le Molard à 10h30

Samedi 4 Aout

Concours de Pétanque
Stade de St Etienne le Molard à 14h00
13€ la doublette. Chaque doublette sera primée.

Samedi 18 Aout

Concours de Pétanque
Stade de Montverdu à 14h00
13€ la doublette. Chaque doublette sera primée.

Septembre 2018

1er Dimanche De Septembre

Forum Des Associations
Gymnase intercommunale de Boën
De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi 6 Septembre

Entraînements découvertes des U
Stade de St Etienne le Molard

Mercredi 13 Septembre

Entraînements découvertes des U et Gouter fin de saison
Stade de St Etienne le Molard

❖ Comité des fêtes

Cette année encore, le Comité des Fêtes de Sainte Agathe la Bouteresse vous a proposé des animations pour faire vivre le village, le rendre attractif et chaleureux.

La première manifestation proposée a été la foire d'Avril, le 8 avril. Nous avons profité d'un superbe temps. Nous avons proposé du bourguignon et des tripes avec des pommes de terre, des hot dogs, des sandwiches,...

La seconde manifestation a été le pique-nique, le 4 juin.

Le temps n'a pas encore été très clément cette année encore, peu de monde s'était déplacé. Toutefois, les personnes qui sont venues ont beaucoup apprécié cette journée et ont partagé avec nous ce très bon moment.



La fête patronale a eu lieu les samedi 17 et dimanche 18 juin.

Le Comité des Fêtes vous a proposé une paella le samedi soir qui a obtenu un beau succès.

Puis le feu d'artifice a été tiré depuis le stade de foot comme d'habitude. Il a rassemblé beaucoup de curieux enthousiastes.

Le dimanche, ce fut la traditionnelle brocante, sous un très joli soleil, avec le repas à midi (côtelettes, frites, fougasse,



salade de fruits), les traditionnels manèges toujours appréciés.

Il faut quand même noter que cette année, les auto tamponneuses ne sont pas venues comme les années précédentes.

Le Comité des Fêtes vous a proposé un baby foot géant qui a eu un franc succès avec de bonnes rigolades et de belles gamelles !!!

En septembre, en raison du peu de bénévoles pouvant être présents pour la foire de la Bouteresse, le Comité des Fêtes n'a pas proposé de buvette. Il faut noter que certains adhérents, parents d'élèves par ailleurs, ont proposé leur aide au Sou des Ecoles.

En décembre, le samedi 9 au soir, la traditionnelle fête des Illuminations a rassemblé beaucoup de personnes autour d'un spectacle burlesque pour les enfants à la Salle des Fêtes du Bourg. Les enfants ont beaucoup aimé ce moment. Surtout la visite du Père Noël avec ses papillotes au chocolat et mandarines. Nous avons proposé un barbotton (saucisses et pommes de terres), de la soupe à l'oignon, fougasse, salade de fruits, crêpes, et une buvette.

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a eu lieu le 5 janvier 2018 à 20 heures à la salle de la Bouteresse.

Les membres du Comité des Fêtes espèrent que tout le travail accompli au cours de l'année pour vous proposer de belles animations, puisse perdurer encore de nombreuses années malgré le manque criant de bénévoles engagés auprès de lui.

Nous tenons à remercier nos collègues du Sou des Ecoles pour leur aide précieuse, tous les membres de la municipalité qui nous encouragent à persévérer, et aussi toutes les personnes qui nous donnent des coups de main ponctuels (par exemple pour faire des crêpes !!!!!).

Le Comité des Fêtes vous souhaite une très bonne année 2018 !!





❖ Comité des foires

Comme chaque année, les 2 foires de La Bouteresse sont deux animations très importantes pour le village.

La foire de printemps est toujours le deuxième samedi du mois d'avril, donc en 2017, le 8 avril. Moins d'exposants qu'en 2016, ils étaient seulement 90 contre 149. Bien sûr, cette année, en raison de la grippe aviaire, seuls les professionnels avec autorisation de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des populations) et avec accord du comité des foires pouvaient faire des transactions. Ce fut une belle réussite, sous un beau soleil. Elle permet aux diverses associations qui proposent buvette et restauration de raffermir leurs finances. C'est

aussi un lien entre les bénévoles.

La foire du 22 septembre reste de toute évidence la plus importante. Ce qui veut dire un gros besoin de bénévoles (environ 50). Le temps était magnifique pour le premier jour de l'automne. Les exposants étaient nombreux : bétails, matériel agricole, etc. On retrouve toujours les habitués, mais aussi des nouveautés, un remorqueur avait installé son stand. Pour cette année, le comité des foires avait demandé la participation d'un sculpteur sur bois à la tronçonneuse pour animer la journée. Thierry Rozan a réalisé une œuvre qui a été remise au gagnant de la tombola (ticket de parking). Il a aussi gravé dans un tronc « foire de La Bouteresse ». Cette sculpture a été offerte au comité, elle trouvera sa place sur le champ de foire. Etaient également présents, la fanfare de Balbigny, les Z'amuse-Gueules qui ont animé pendant le repas aux diverses buvettes des associations locales et aussi le clown Jacko à vélo (Aux Chalets Accueillants) qui préside l'association d'aides aux agoraphobes.

Pour remercier celles et ceux qui permettent la réussite de ces 2 foires, le comité a proposé cette année une rencontre à la salle des fêtes du bourg de Sainte Agathe le 1er avril. Etaient réunis des membres des associations (club des aînés, anciens du foot, sous des écoles, comité des fêtes et bien sûr comité des foires) et également élus. Environ 130 personnes ont partagé un bon repas : cabillaud, couscous, fromage, tarte aux fruits. La fête s'est prolongée sur la piste de danse. L'animation étant assurée par Papy Grange et Michel Vernin.

Dates des foires pour 2018 : samedi 14 avril pour la foire de printemps et samedi 22 septembre pour la foire de la St Maurice. L'assemblée générale est prévue le vendredi 16 mars 2018.



Jacques Grange (président) :
06 51 25 97 94
eligrange@wanadoo.fr



vie associative



❖ Gymnastique volontaire L'atout sport pour ma santé.

La fin de la saison 2016/2017 s'est terminée dans une bonne ambiance, par une marche suivie d'un repas partagé.

En septembre dernier, c'est la saison 2017/2018 qui a commencé. Cette année encore, Corinne Odin anime 2 cours par semaine à une trentaine de licenciées.

Les lundis, hors vacances scolaires, c'est un cours PILATES de 18h15 à 19h15 à la salle des fêtes du bourg. Cette méthode est axée sur la respiration thoracique, le contrôle et le placement qui vise à renforcer les chaînes musculaires profondes de tout le corps. Cette discipline s'adresse à toutes personnes, hommes ou femmes, à partir de 16 ans et sans limite d'âge puisqu'elle aide le corps à trouver une bonne posture au quotidien.

Et toujours, le mercredi, c'est FITNESS, de 20h30 à 21h30, un tout autre rythme,

en musique avec échauffement en première partie (apprentissage de petites chorégraphies), renforcement musculaire (du haut au bas du corps). Tous les muscles sont travaillés.

Près d'une dizaine de personnes participent aux 2 cours et surtout plus d'une vingtaine sont de notre village. C'est une satisfaction de voir que les cours de Corinne sont appréciés. Elle doit nous faire découvrir cette année le fit stick (pound).

Sa formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous se termine en mai 2018 et elle sera éducatrice sportive à plein temps.

On peut s'inscrire toute l'année. Nous acceptons les coupons sport et les chèques vacances ANCV.

Si vous voulez plus de renseignements, veuillez contacter :

Marie-Odile CHARLES :
par téléphone 06 25 22 68 68
ou par mail mariocharles@hotmail.fr

❖ Yoga

C'est une tradition pour le club de yoga de se retrouver en fin de saison autour d'une bonne table. Le rendez-vous était donné au Canadian River. Pour ce rendez-vous, les conjoints sont invités mais un seul homme participait jusqu'à présent aux cours assurés par Nathalie, une voisine de Saint Étienne Le Molard.

Mais depuis la rentrée de septembre, d'autres Messieurs sont venus se joindre au groupe : Bienvenue à eux !!!

Le cours est un bon moment pour se retrouver et être en harmonie avec soi-même et les autres.

Les cours ont lieu le mardi soir à 18h15 à la salle des fêtes du bourg.



❖ La tête au plancher

Voici quelques photos de notre nouvelle pièce qui s'intitule : « **Espace menacé** ». Nous l'avons déjà jouée à 3 reprises. D'abord au NEC de SAINT PRIEST EN JAREZ dans le cadre du sixième festival de théâtre amateur puis à TRELINS et plus récemment à SAINT-CHAMOND à l'invitation de la municipalité.

Après une pause de quelques semaines, nous revenons sur nos terres fin janvier 2018 à BOEN puis nous jouerons à POUILLY LES FEURS, MARCILLY, SAINT SIXTE, et bien sûr à SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE et à NERVIEUX en attendant d'éventuels autres engagements.

La pièce : un groupe de 6 randonneurs se retrouve enfermé dans un gîte de montagne. La promiscuité des lieux est propice à l'expression et à la confrontation des différentes personnalités. Un huis clos déjanté pour le meilleur et pour le rire !





❖ Sou des écoles

COMPOSITION DU BUREAU DU SOU DES ÉCOLES :

Présidente et vice-président : Mme Stéphanie VIGIER et Mr Lionel BERTHIER

Trésorier et vice-trésorier : Mr Steeve PEYRARD et Mr Damien THIMON

Secrétaire et vice-secrétaire : Mme Lorraine LACOMBE et Mme Emilie GAREL

ROLE DE L'ASSOCIATION

Le sou des écoles est une association de parents bénévoles qui a pour but de financer des activités scolaires et pédagogiques, des équipements pour l'école maternelle et primaire.

Cette association donne des moyens supplémentaires aux enseignants pour qu'ils puissent dépasser le cadre de l'école et agrémenter l'année scolaire de sorties, de voyages ou de spectacles.

Pour cela, le sou des écoles organise diverses manifestations tout au long de l'année comme le traditionnel vide-greniers, la bourse aux

jouets avec une salle des fêtes au complet et qui cette année a été accompagnée d'un marché de Noël.

L'association participe aussi à la foire de la Saint Maurice le 22 Septembre où les visiteurs viennent déguster le célèbre pot au feu. Cette année 600 repas ont été servis par le sou des écoles. Cette année, l'équipe enseignante a de nouveaux très beaux projets pour tous les enfants avec notamment des classes transplantées.

En effet, les enfants auront la chance de partir :

- pour les plus petits (de la petite section au CP) à la ferme de Grandris
- et les plus grands en voyage pédagogique (du CE1 au CM2) direction L'Anse du Lac (Aveyron).

Afin que la participation financière de chaque famille soit la plus réduite possible, le sou des écoles se mobilise et multiplie les manifestations avec la mise en place de nouveaux rendez-vous tout au long de l'année.

Nous invitons tous les parents à rejoindre une équipe sympathique et motivée afin d'apporter le soutien nécessaire à la réussite de chaque événement, n'hésitez pas, vous serez les bienvenus car malheureusement nous manquons toujours de bénévoles.

Tous les bénévoles sont heureux d'œuvrer pour le bien être des enfants mais c'est aussi le moyen

de faire des rencontres, s'intégrer dans la vie du village ou partager des moments de convivialité.

C'est aussi une collaboration entre associations, en effet, le sou des écoles bénéficie de l'aide du comité des fêtes et du comité des foires ainsi que le soutien de la municipalité.

MANIFESTATIONS

PREVUES POUR 2018 :

- ❖ **Concours de belote** : Samedi 27 Janvier 2018
- ❖ **Tournée des brioches** : Pour la Ste Agathe - Février 2018
- ❖ **Carnaval**: Février 2018
- ❖ **Soirée Théâtre** (troupe : La tête au plancher): le Vendredi 6 Avril 2018
- ❖ **Concours de pétanque/Molki** : Mai 2018
- ❖ **Vente de "ticketpizz"** sur toute l'année
- ❖ **Foire st Maurice** : 22 Septembre 2018
- ❖ **Vide-greniers** : Octobre 2018
- ❖ **Bourse aux jouets et marché de Noël**, décembre 2018.



nostalgie histoire

❖ Histoire

Une figure locale pendant la guerre de 1914/1918

Issu d'un foyer rural, d'un père viticulteur à Ailleux et d'une mère de Sainte-Agathe la Bouteresse, né le 24 juillet 1886 à Boën sur Lignon, Joanny Durand, sculpteur forézien, marqua son époque.

Après un parcours au Lycée Claude Fauriel puis à l'école régionale des Arts Industriels (école des Beaux Arts) à Saint-Etienne, il y apprit la gravure des armes.

En 1907, après une année de service militaire, il rentre à l'école des Beaux Arts à Paris.

En 1914, mobilisé à St-Etienne, il est envoyé sur la Marne, où il est grièvement blessé au combat. Dès lors, pour lui, la guerre est finie.

Il se retrouve à Coutances dans la Manche pour soigner 14 blessures.

Après sa guérison, il revient à Paris où il reçoit la médaille militaire.

Après la fin de cette guerre, ce dernier commence à réaliser des monuments aux morts : Ceux de Boën sur Lignon, Sainte Agathe la Bouteresse, La Fouillouse, Saint-Rambert, Chazelles sur Lyon, Leigneux, Saint-Julien d'Oddes mais aussi bien d'autres ailleurs comme à Paris.

Nous lui devons également les sculptures du mur du Lycée Claude Fauriel à Saint-Etienne.

Bien entendu, sa carrière se poursuivit par de multiples sculptures et écrits divers.

Le voici représenté :



Un exemple de son travail de sculpteur : le Monuments aux Morts de Sainte Agathe la Bouteresse.

Il représente un Poilu debout dans la stèle, appuyé sur son fusil en haut relief, dans une niche en blé. Il porte l'inscription ENSE ET ARATRO (par le glaive et par la charrue).

Photo avec sa localisation d'origine (en face de la mairie) :



Le Monument aux Morts a été déplacé en 1993 à l'occasion des travaux de sécurité du bourg et notamment pour permettre la visibilité dans le carrefour.

Photo avec sa localisation actuelle :



Et voici la photo du carrefour juste après l'enlèvement du Monuments aux Morts :



ZONE C

calendrier 2018

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

-  Collecte ordures ménagères
-  Collecte ordures ménagères + collecte sélective
-  Jour férié sans collecte
-  Jour férié avec collecte
-  Rattrapage des jours fériés (Sortez vos déchets la veille du jour de rattrapage)



Attention

Dans le cadre de l'harmonisation de la collecte des déchets sur le territoire Loire Forez, de nouvelles modalités pourraient être mises en place au dernier trimestre 2018. Une information complète vous sera fournie ultérieurement.



recettes

LE PÂTÉ AUX POMMES FORÉZIEN (OU PÂTÉ DE LA BATTEUSE)



L'automne, c'est la pleine saison des pommes, profitons-en! Aujourd'hui nous sommes fières de partager avec vous une spécialité de notre région. Il s'agit du pâté aux pommes appelé également pâté de la batteuse. C'est un gros chausson garni de pommes en forme de demi-lune. A l'origine, ce dessert se servait lors des moissons, des vogues ou des vendanges. On disait qu'une fille était « bonne à marier » lorsqu'elle réussissait la confection du pâté aux pommes.

Ce pâté aux pommes est juste délicieux au retour d'une promenade, avec une boisson chaude, auprès du feu de cheminée.

Les ingrédients pour la pâte brisée sucrée:

- 400 g de farine
- 200 g de beurre coupé en petits morceaux
- 2 cuillères à soupe de sucre en poudre
- 1 pincée de sel
- 10 cl de lait
- 1 jaune d'oeuf et un peu de lait pour la dorure

1- La préparation de la pâte brisée sucrée :

A la main: dans un saladier, mélangez la farine avec le sucre, le sel et le beurre en petits morceaux en pétrissant du bout des doigts. Vous devez obtenir un mélange sableux. Ajoutez le lait petit à petit en mélangeant avec les mains jusqu'à ce que la pâte soit souple et homogène. Mettre la pâte en boule, la filmer et la mettre au frais le temps de préparer les pommes. Vous pouvez bien sûr faire la pâte au robot à l'aide de la feuille appelé aussi fouet plat.

Les ingrédients pour la préparation aux pommes :

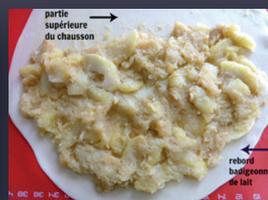
- 800 g de pommes
- 1 sachet de sucre vanillé + 1 cuillère à café de sucre semoule
- 1 noix de beurre

2- La préparation aux pommes :

Epluchez les pommes, les épépiner et les émincer grossièrement en quartiers.

Faire fondre une noix de beurre dans une poêle et ajoutez les pommes, le sucre vanillé et la cuillère de sucre en poudre. Les faire cuire à feu doux en remuant de temps en temps jusqu'à ce qu'elles soient tendres.

La cuisson terminée, écrasez les pommes avec une fourchette ou laissez les pommes en morceaux.



3- Le montage du pâté aux pommes :

Sortez la pâte du réfrigérateur, l'étaler finement en cercle avec le rouleau à pâtisserie. Pour une jolie finition, découpez le cercle de pâte brisée avec un cercle à entremet (une grande assiette fera très bien l'affaire si vous n'en avez pas).

Étalez les pommes sur la partie inférieure du chausson en laissant un rebord d'environ 2 cm. Badigeonnez ce rebord de lait (voir photo) et refermez la partie supérieure du chausson sur la partie inférieure.

Soudez les bords du chausson en appuyant avec votre index. Retournez les bords du chausson pour former un ourlet. Dorez le pâté aux pommes avec un jaune d'oeuf battu mélangé avec un peu de lait. Faire une petite cheminée au centre du pâté.

4- La cuisson:

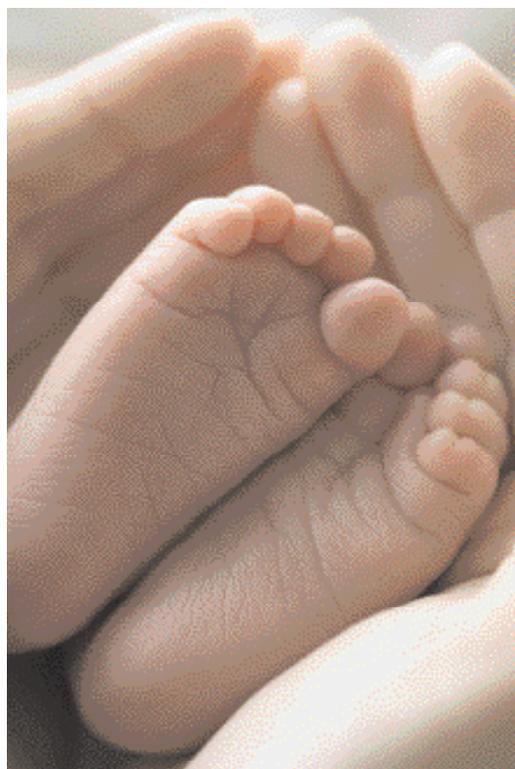
Faire cuire le pâté aux pommes dans un four préchauffé à 180 °C pendant 35 à 40 mn en fonction de la taille du pâté.

5- Le nappage (facultatif):

- 30 g d'eau
 - 30 g de sucre
- Préparez un sirop en portant à ébullition l'eau et le sucre. Dès la sortie du four du pâté aux pommes, le napper avec ce sirop.

Astuces:

- le nappage permet d'avoir un pâté aux pommes brillant
- vous pouvez varier la garniture du pâté en fonction des saisons: poires, pommes/poires mais aussi crème pâtissière ou crème pâtissière et abricots



Décès, Transcription de décès :

- ANDRE Alain Louis Emile, le 6 janvier
- BARRE Daniel François, le 17 janvier
- POPIN Roger, le 7 février
- GRANDGONNET Jean Simon, le 23 février
- REGEFFE Joseph Emile, le 22 mars
- MATHIAS Daniel Pierre Gabriel, le 21 avril
- GAUMOND Marie Agnès épouse DUMONT, le 5 juin
- BERCIEUX Nicole Marcelle Annie épouse THIALLIER, le 9 juin
- TREILLE Marie Louise Pierrette veuve GOUTALAND, le 14 septembre
- DAMAS André, le 29 décembre
- DE BESSE Bernadette, Marie Amicie Eugénie, le 29 décembre
- CINQUIN Christian, le 17 décembre

Naissances :

- BOURG Julia, le 1er mars
- DUVERT Tony David Valérie, le 7 mars
- PINHEIRO Eyden Michel, le 14 mars
- OUVRAD Kylian Romuald Noah, le 22 mars
- FONTBONNE Emy Giulia, le 24 mars
- CANINO PERRIN Hanna, le 6 mai
- ALLIGIER Victoire, le 11 mai
- PERRET Louisa, le 5 août
- FERLET Sabrina, le 4 octobre
- TAMET Lina, le 26 novembre

Mariages :

- CHARLES Clément Jean Henri et VALENTI Laura, le 10 juin
- COPPOLA André et HELF Jocelyne Gabrielle, le 2 septembre
- TRICAUD Alexandre Robert Hugues et CELLIER Adeline, le 9 septembre
- VALLANSANT Louis et SIMAND Charlotte Caroline Marie, le 11 octobre

Toutes prestations 7j/7
 Transport de corps, Crémation,
 Contrats Obsèques,
 Chambre funéraire,
 Travaux de cimetièrre,
 Marbrerie

**Pompes Funèbres
 et Marbrerie
 de l'Astrée**



Z.A. CHAMPBAYARD
 42130 BOEN
 Tél. 04 77 24 09 02
 Fax : 04 77 24 05 64
 pfastree@orange.fr

idéal-menuiseries
 Agencement de magasins

- Cabinets dentaires
- Agencement de magasins
- Banques d'accueil
- Aménagement de bureaux



RN 89
 42130 La Bouteresse
Tél. 04 77 24 05 06
 contact@ideal-menuiseries.com

BM
 ENVIRONNEMENT

COLLECTE, VALORISATION
 ET TRAITEMENT TOUS DÉCHETS



Lieu dit la Barge 42130 Ste Agathe la Bouteresse
Tél. 04 77 97 53 30 - Fax : 04 77 97 54 72
 www.bmenvironnement.com

GARAGE SORLON

**Vente Véhicules
 neufs et occasions**

MÉCANIQUE - CARROSSERIE
 Toutes marques
 LOCATION DE VÉHICULES
 Toutes catégories



04 77 24 04 71
 www.garagesorlon.com

N° 1139 - RD 1089
 42130 STE-AGATHE LA BOUTERESSE



OPTIQUE Frécon




Jean-Michel FRECON
 Opticien Diplômé d'Etat

Ouvert du Mardi au Samedi
 9h - 12h / 14h - 19h



2, place de la République - 42130 BOËN sur LIGNON
 Tél./Fax **04 77 24 04 50** - optique-frecon@orange.fr
 www.optique-frecon.com

ecf **Auto-Moto Ecole**

BOEN-SUR-LIGNON
 04 77 24 11 26

MONTBRISON 04 77 58 18 13
 ST JUST ST RAMBERT 04 77 52 34 20
 ST MARCELLIN-EN-FOREZ 04 77 52 97 60



ecfloire@gmail.com
 www.ecf.asso.fr
 f : Ecf Loire Daval

vernin
 S.A.S ingénierie

**Devis gratuit / Etude personnalisée
 Construction / Rénovation de maison**



Gaëtan VERNIN
 04 77 96 38 93
 vernin.ingenierie@gmail.com

elior
 UN MONDE D'ATTENTIONS



Cuisine Centrale de Saint-Etienne
 18, rue Francis de Pressencé
 42000 SAINT-ETIENNE
 Tél. 04 77 43 24 50

**Votre spécialiste
 de la restauration
 scolaire**